LA GAZETTE DE SOREL,

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, Rédacteur-en-Chef.] [Aidé par un Comité de Collaborateurs.

VOL. I. SOREL, MARDI MATIN, 5 AVRIL 1858. No. 38.

Les commandements de la table.

" A table tu te placeras.
Si tu le peux commodement,
Jamais tu ne découperas
Si ce n'est pour toi seulement ;
Encore moins tu serviras
De peur de perdre un seul moment,
Bons morceaux tu t'approprieras,
Sans dire pourquoi ni comment ;
Sur ton assiette tu mettras
De tous les mets abondamment,
De deux côtés tu mâcheras,
Afin de manger doublement,
Par intervalles tu boiras
Pour avaler plus aisément
Lorsque par fois tu parleras
Ce sera toujours en mangeant
Ton repas tu prolongeras
Après les autres longuement,
Après quoi tu te vanteras
De ne manger que sobrement
En un mot en tout tu suivras
L'ami... fidèlement."

Aux Cultivateurs.

Des soins généraux qui doivent être apportés dans l'examen des chevaux dont on veut faire l'acquisition.

Quelque soit l'emploi auquel on destine le cheval que l'on veut acheter, qu'il soit destiné à la production, à la guerre, à la chasse, à la course, au gros trait, au charroi, au carosse ou au labour, les conditions générales qui doivent présider a son choix doivent placer l'acquéreur sous l'empire de certaines préoccupations qui tiennent à la qualité de la personne qui vend et à son occupation habituelle.

On concevra en effet que l'examen d'un cheval doit s'opérer différemment suivant que cet examen a lieu 1o les écuries d'un marchand ; 2o sous la direction d'un courtier ; 3o dans les grandes étables d'un éleveur ou 4o chez un simple propriétaire ou fermier.

Régle générale, les acquisitions de chevaux se font chez les marchands et souvent l'assistance d'un courtier devient indispensable.

Mais s'il y a fagots et fagots, comme dit Molière, il y a aussi marchands et marchands, il ne faut pas confondre.—S'il n'est pas juste que d'anciennes préventions, qui subsistent encore contre tous ceux qui se livrent au commerce des chevaux, deviennent la source d'une injuste méfiance envers ceux dont on réclame le concours ou auxquels on veut acheter, il ne faut pas non plus s'y confier imprudement.

Il en est de cette branche de commerce comme de toutes les autres ; la bonne foi dans les transactions, la qualité supérieure des fournitures, le bon marché des prix, la facilité des paiements attireront et mériteront toujours la confiance. On peut s'en rapporter là-dessus, à l'intérêt personnel et croire qu'un marchand bien connu et bien établi ne risquera pas sa réputation et par conséquent sa fortune, au métier de maquignon.

Quant à ceux-ci, il faut soigneusement les éviter, ils sont encore tels que les dépeint Garsault, en 1760.—" Gens dont l'occupotion consiste à acheter de mauvais chevaux à bon marché, à les refaire et à les revendre le plus cher qu'ils peuvent, en employant tous les moyens qu'ils ont à leur disposition pour cacher leurs défauts ou en imposer sur leurs bonnes qualités."

L'examen des chevaux a lieu dans les différentes circonstances suivantes :

1o *à l'écurie.*—Si cette examen est fait chez un marchand ou chez un courtier, il faudra toujours se défier de l'apparente vivacité des chevaux qui, dès qu'on entre dans l'écurie, s'agitent, piaffent, dressent les oreilles et se livrent en un mot à tous les mouvements capables de donner une bonne opinion de leur vigueur.

Il arrive presque toujours que ces manifestations sont le produit de la crainte imprimée à ces chevaux par le fouet du maître, qui prévenu de la visite d'un acquereur, *leur a fait la leçon* à coup de chambrière. Il importe alors, pour éviter l'illusion que cette fausse menée peut produire, de visiter les chevaux à l'improviste et sans être accompagné du marchand ou du courtier. Assez généralement, le plancher de ces écuries est incliné infiniment plus que ne le comportent les règles acceptées pour la construction des bâtiments de ce genre. Il suit delà que les chevaux, étant élevés du devant, paraissent avoir un garrot haut et bien développé, tandis que fort souvent, ils pêchent en réalité par le défaut contraire.

Ordinairement longues et obscures, ces écuries dans lesquelles ne pénètre qu'un jour faux et douteux, jettent sur les chevaux qui les occupent, un vernis contre lequel il est bon de se mettre en garde.

La manière dont les chevaux seront attachés pourra servir aussi à indiquer quelques vices ou certains défauts et, si les chevaux sont séparés ou mis à part, il sera bien de s'enquérir par soi-même, si cet isolement n'est pas dû à la méchanceté des individus qui en sont l'objet.

On termina cette visite en s'assurant de la facilité avec laquelle les chevaux supportent le pansement de la main et se laissent lever les pieds pour la ferrure.

Une grande partie de ces instructions est applicable à la visite faite dans les écuries des éleveurs. Néanmoins, comme il y a, en général, plus de bonne foi chez ces industriels et chez les fermiers, tant de méfiance peut-être du luxe. Il arrive souvent, au contraire, qu'il faudra tenir compte, en faveur des chevaux examinés, des inégalités du terrain, du *laisser aller de leur toilette*, etc., etc., mais tout cela *in petto* c'est-à-dire *à part soi.*

2o *examen du cheval au repos et hors de l'écurie.*

La multitude des objets à saisir et à embrasser dans l'examen d'un cheval doit sans doute rabattre beaucoup de l'idée que plusieurs personnes se forment de l'existence d'un nombre infini de connaisseurs en ce genre. Elle prouve en même temps la nécessité indispensable de se faire un ordre et de détailler, pour s'assurer de ses applombs, de ses proportions, du rapport de chacune de ces choses entr'elles suivant le travail auquel l'animal examiné doit être soumis et surtout afin de n'avoir pas à se reprocher l'omission de quelques vices très essentiels.

Cet examen, qui fait dans les écoles l'objet d'un cours tout entier et dont la théorie embrasse un fort volume ne pouvant trouver place dans cet article, nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs ces quelques lignes de Claude Bourgelat, le père de la médecine vétérinaire en Europe.

"Le vrai moyen de se mettre à l'abri de l'erreur et de la séduction, dit l'illustre fondateur des écoles vétérinaires, n'est pas de se prévenir, ainsi que le conseillent Solleysel et la Gueronière, contre le cheval que l'on se propose de juger ; *ce n'est jamais d'un esprit prévenu que partent des décisions justes : on ne peut les attendre que de celui qui réfléchit et qui raisonne ;* et d'ailleurs il n'est libre à qui que ce soit de se prémunir à son gré. —Ici, les parties les plus importantes sont celles qui sont le fondement de la machine ; elles sont par conséquent les premières sur lesquelles les regards doivent s'attacher. Consultez donc d'abord les pieds et successivement toutes les parties des extrémités, en remontant jusqu'au garrot et jusqu'à la croupe. Revenez au total de chacune ; examinez ensuite toutes celles que présentent le corps ; telle est la route que vos yeux doivent suivre ; rien ne leur fera illusion s'ils ont été éclairés et si vous avez un assez grand fond de principes à appliquer aux objets qui les frapperont.

" Quiconque voudrait considérer le tout à la fois n'en verrait pas plus que celui qui, dépourvu de ce fonds se flatte de tout voir, par cela seul qu'il a beaucoup vu, ou que ceux qui s'en laissent imposer uniquement par l'impression du premier aspect ou d'un bout de devant souvent très séduisant, abstraction faite de toutes les difformités ressemblées dans l'individu. "

A ces conseils du maître, toujours jeunes parce qu'ils sont vrais, nous ajouterons que l'examen des yeux doit être à ce moment l'objet d'une scrupuleuse attention,—On les inspectera d'abord au sortir de l'écurie, *sous la porte*, puis en plein jour afin de pouvoir juger comparativement l'état de la pupille dans l'ombre, dans l'obscurité et à la lumière.

Cela fait, nous devrons encore procéder à :

3o *L'examen du cheval pendant l'action.*

L'harmonie dans l'ensemble, le rapport entre les proportions et les applombs non plus que la considération de ce que l'extérieur de l'animal, envisage, ne conduisent encore à rien d'infaillible. Il faut, de plus, examiner le cheval dans l'action.

On conçoit, en effet, qu'un cheval magnifique de forme, élégant dans son ensemble et irréprochable à l'œil le plus exercé s'il n'est examiné qu'au repos, puisse être atteint d'un vice caché tel que l'immobilité, (maladie *sui generis* de l'espèce,) la catalepsie, ou telle autre affection que le mouvement seul peut, sinon déceler complètement, du moins accuser, faire soupçonner et partant servir à mettre en garde celui qui voudrait devenir acquéreur.

On soumettra donc le cheval à l'examen de ses allures, d'abord au pas, —exercice pendant lequel on s'appliquera à reconnaitre le jeu des mouvements et la facilité avec laquelle les extrémités postérieures à l'aller et les membres antérieurs au retour fonctionnent, et la souplesse avec laquelle les différens rayons articulaires ployent les-uns sur les autres.

Pendant cette épreuve comme pour les suivantes, on s'attachera à savoir si le cheval porte naturellement bien sa tête sans le secours de la main du palfrenier qui le conduit, ou bien sans le secours de la branche énormément longue du mors de filet au moyen de laquelle, et pour cette occasion, on relève attentivement et frauduleusement cette partie.

Le trot en main sera le deuxième épisode de cette inspection.—On laissera au cheval le plus de liberté possible en le conduisant par le bout de la longe du licol ou des rênes du filet et l'on aura soin d'empêcher que le fouet ou la voix du marchand ne l'excitent.—On observera avec attention la franchise et l'assurance qu'il déploiera pour s'arrêter ou tourner à droite et à gauche. Il importera aussi de s'assurer pendant cette *passe* si l'animal ne ce berce pas en marchant, défaut qui indiquerait peu de solidité dant le rein.—Quand cette partie est solids et forte, les marchands l'exprimene assez souvent en disant que le cheval pourrait trotter avec un verre d'eau sur la croupe sans en répandre une goute ;—Cette figure est d'une extrême justesse et indique suffisamment qu'elle doit être l'harmonie des mouvements pendant le trot.

Enfin ponr juger de la délicatesse et de la finesse de la bouche considérée comme moyen de *conduction*, ainsi que pour s'assurer du dégré de docilité de l'animal et de la souplesse de ses réactions, on le fera trotter de nouveau, monté par un homme habile et dans lequel on puisse avoir confiance si l'animal est destiné à la selle, et on l'attellera s'il est destiné au trait. —Ce dernier avis est important, l'auteur de cette notice a vu souvent des chevaux fort docile à la selle et dans les traits ne pas vouloir se laisser atteler dans les brancards et déroûter par l'opiniâtreté de leur résistance le savoir et la patience des hommes les plus habitués à dresser les chevaux.

On les fera aussi galopper un instant pour élever le mouvement des flancs, juger de sa régularité et partant de la non-existance du cornage et de la pousse ou asthme, sans préjudice cependant pour l'acheteur, des garanties que les lois du pays lui accordent.

Pendant cette période de l'examen il est une vérité que les examinateurs devront toujours avoir présente à l'esprit ; c'est que : les chevaux ruinés et faibles ne trottent que difficilement et sans franchise et qu'ils cherchent toujours à prendre le galop, attendu que cette allure convient davantage à la raideur de leurs articulations.

Il nous reste maintenant à dire un mot des acquisitions que l'on va faire dans les foires, dans les marchés ou aux ventes à l'encan.

Dans ces trois cas, à peine si l'on a le temps de voir les chevaux, il faut alors ici, un coup-d'œil et une habitude que l'expérience donne mieux que tous les préceptes. On ne peut donc rien prescrire à cet égard et chacun agit comme il le juge convenable et d'après les circonstances.

Nous devrions bien encore ici dire un mot pour dévoiler les ruses des maquignons, mais, comme le disait Garsault on ne peut limiter toutes leurs fourberies, car ils en inventent à mesure qu'ils en ont besoin.

Etre impossible, calme, apporter dans l'examen des chevaux que l'on désire acheter, un imperturbable sang-froid, sont les seuls moyens de se tenir *à peu près* en garde contre l'obséquiosité des marchands.

Là, s'arrêtent les inductions générales que nous avions le dessein de mettre sous les yeux du public, les renseignemens de détail, nous le répétons, veulent un livre et nous n'avons eu en vue qu'un article de journal.—Puissent nos lecteurs, nous pardonner sa longueur en faveur de son utilité.

Felix Vogell.
Journal de l'Agriculteur.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DU *CITY OF BALTIMORE.*

Sandy Hook, 30 mars 1858.

Le steamer *City of Baltimore* vient de toucher ici, apportant des nouvelles européennes de 4 jours plus récentes que celles arrivées par le *Niagara*. L'*Africa* était heureusement arrivé à Liverpool le 14 courant.

Les dernières nouvelles des Indes et de la Chine sont peu importantes. Le bombardement de Lucknow devait prochainement commencer. Le steamer *Ava* chargé de la malle de Calcutta, et du trésor a sombré durant son trajet. L'équipage et les passagers ont été sauvés.

France.—Orsini et Pierri ont été exécutés. Le comte Walewsky, dans une dernière dépêche se désiste de la première demande qu'il avait adressée au gouvernement britannique.

Angleterre.—Les débats parlementaires n'ont rien d'important.

Canton était tranquille.

SECOND RAPPORT.

Le bill d'emprunt des Indes était passé au parlement anglais. M. d'Israéli a promis que le bill pour amender le gouvernement des Indes serait introduit en chambre avant Pâques. Lord Malmersbury à écrit à l'ambassadeur à Paris une lette dans laquelle il le charge d'assurer le gouvernement français du désir sincère du nouveau cabinet d'entretenir comme par le passé des relations amicales avec la France. Des caricatures du *Punch* de Londres ayant été envoyées à certains colonels français, le comité du club a offert £50 de récompense à quiconque découvrirait les auteurs de cette insulte qui a été cause que le colonel de Ligny a envoyé un cartel à M. Roebuck pour l'inconvenant langage qu'à tenu ce dernier envers la France.

Chine.—Butin tombé au pouvoir des alliés à Canton.—Les troupes alliées se sont emparées, après l'assaut de cette ville, de 430 canons, de 300,000 livres de poudre, de 3,000 fusées à la congrève, de 2,000 autres fusées à double vol et de 1200 boulets. Les assiégeants n'ont gardé que 15,000 livres de poudre. Le reste a été détruit.

Les Loups.

Les journaux du Haut-Canada nous apportent la nouvelle que les loups se montrent par bandes considérables dans les comtés de l'Ouest. Ces féroces animaux commettent journellement des ravages parmi les troupeaux et les volailles des fermiers. Le *Globe* de Toronto, raconte que, la semaine dernière, un M. Canada, entendant sur le soir du bruit dans la direction de son poulailler, situé dans une grange, sortit pour aller en reconnaître la cause. En entrant dans la gélinière, notre homme ne fut pas fort agréablement surpris en voyant deux yeux, brillants comme des escarboucles, attachés sur sa personne. M. Canada cependant, au lieu de battre en retraite, avança résolûment ; le propriétaire des yeux avança aussi, et faisant un bond, se précipita sur le fermier. Celui-ci allongea son poing fermé, l'enfonça dans la gueule de l'animal, qui n'était autre qu'un loup de forte taille, et bientôt l'homme et la bête roulèrent ensemble au milieu de la grange. M. Canada appela au secours. Sa femme, occupée à peler des pommes de terre, accourut à ses cris. Armée d'un couteau, elle se précipita sur le carivore à qui elle porta un coup mortel. Son mari n'avait heureusement reçu que des blessures légères et dont il sera promptement guéri. Le loup mesurait cinq pieds et sept pouces de la tête à la queue. Jamais l'on en a vu un aussi gros dans le pays.

D'un autre côté, le *Signal* du Huron contient le récit d'un trait de courage accompli par une femme, le 9 mars dernier, vers huit heures du soir. Cette dame nommé Michël Sullivan, réside avec son mari dans la cinquième concession d'Ashfield. Elle aurait dépêché un loup de la même manière à peu près que Mme. Canada. Il y a tant de simliitude entre lss deux aventures que nous croyons que les noms seuls ont été changés. C'est pourquoi il nous semble inutile de rapporter cette deuxième version. Mais elle confirme la nouvelle qu'un grand nombre de loups dévaste les campagnes du Canada-Ouest.—*Pays.*

Chemin de fer intercolonial.

Nous voyons par les journaux du Nouveau Brunswick que le gouverneur général Sir Edmund Head a, d'après une minute en conseil, invité les délégués du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, à se rencontrer en quelque lieu de l'une ou l'autre des provinces, qui sera désigné ci-après pour prendre en considération la construction du chemin de fer intercolonial, comme prélude à la confédération des provinces de l'Amérique britannique, en conformité aux instructions venues d'Angleterre.—*Canadien.*

FEUILLETON

DU 5 AVRIL 1858.

Un Cordon-Bleu sous la République

Victoire ! Victoire ! où est donc Victoire ! qu'on la cherche partout, qu'on me l'amène. Pitou ! tu n'as pas vu Victoire ?—Non, caporal.— Et toi, Durand ?—Caporal, je crois qu'elle est à la distribution.— Il s'agit bien de distribution ! Tiens, mon garçon, tu es un bon enfant, va vite la chercher, dis-lui qu'elle vienne sans tarder. Va !... si tu me l'a ramènes, je te donnerai la goutte pendant deux jours, gratis.—J'y cours, Caporal.

Celui qui se lamentait ainsi était le père Benoît, caporal à la 62e demi-brigade, alors en Vendée ; celle qu'il cherchait et qu'il appelait avec tant d'inquiétude était sa fille, vivandière à la même demi-brigade. Jolie, brune et sage, elle avait ce maintien qui fait que, même dans un régiment, une jeune fille est respectée sans être obligée d'employer la colère ou les menaces. Elle était spécialement chargée de préparer le repas très-frugal du général en chef, et ce général l'appelait son cordon-bleu.

Durand remplit très-bien sa commission, et quelques instants après il ramena Victoire.

" Arrive donc ! s'écria Benoît, d'aussi loin qu'il l'apperçut ; arrive donc ! il n'y a pas un moment à perdre.

—Qu'y a-t-il demanda la jeune fille inquiète.

— Ce qu'il y a ! ! ! Il y a que le général, que j'ai rencontré tout à l'heure dans le camp, m'a confié les nouvelles les plus importantes ; il était avec son état-major. " Père Benoît m'a-t-il dit, j'ai à te parler, attend là un instant." Puis se tournant vers les chefs, il leur dit :

" Fatigués des nombreux et sanglants combats qui se sont succédés depuis que le commandement m'a été confié, les *Blancs* me font proposer une suspension d'armes. La rude journée d'hier n'a pas épuisé seulement les forces de l'ennemi, nous avons fait aussi de cruelles pertes, et je crois qu'un peu de repos nous est nécessaire. D'ailleurs, je vous l'ai dit, le gouvernement de la république veut essayer de la modération, il espère par là engager les rebelles à quitter leurs chefs ; j'ai pensé qu'en prenant toutes les précautions nécessaires, je pouvais faire les conditions d'un armmistice. J'ai donc engagé le général ennemi à venir à mon quartier-général avec quelques-uns des siens ; il est de l'honneur de la république qu'ils soient reçus avec calme et respect. En venant, ils prouveront leur confiance en notre loyauté ; prenez des mesures pour que l'armée se montre digne de cette marque d'estime."

Les officiers se retirèrent et je restai seul avec le général.

" Père Benoit, me dit-il en me frappant sur l'épaule, dis à mon cordon-bleu que mon intention est, après l'entrevue que je vais avoir avec les officiers vendéens, de leur offrir à diner... qu'elle fasse de son mieux.

—Pour ce qui est de son zèle, répondis-je, vous pouvez y compter ; mais dans ce diable de pays-ci, il est plus facile de battre les gens que de les régaler. On y rencontre plus de balles de plomb que de petits pois, et je vous assure qu'il y a derrière les buissons plus de mauvais gars que de lièvres ou de perdreaux.

—J'en sais quelque chose, me dit le général en me frappant de nouveau amicalement sur l'épaule ; mais que veux-tu, mon vieux, à la guerre comme à la guerre ! on n'est pas tenu à l'impossible...recommande-lui de faire de mieux, et je compte sur elle."

Comprends tu maintenant ce qu'il y a ? comprend-tu de quelle importante mission te voilà chargée, toi, Victoire Benoit ? Tu l'as entendu le général a dit : " Il est de l'honneur de la république, que ces officiers soient bien reçus." Te voilà donc chargée de soutenir l'honneur de la république sous le rapport de la cuisine ; tu auras à faire ! car, ne l'oublie pas, les chefs des *Blancs* sont tous des ci-devant ; il sont habitués à manger de bons morceaux ; ce sont, comme on dit dans notre pays, des becs fins ; te voilà prévenue, je compte sur toi.

En venant t'annoncer cette grande nouvelle j'ai un peu maraudé et je t'apporte quelques provisions : un pot-au-feu, un rôti ; tu verras pour le reste, car je ne pourrai pas t'aider, je suis de grand'garde. Mais mon capitaine est un bon enfant, et quand l'armistice sera publié, je tâcherai qu'il me permette de venir te donner un coup de main, à l'heure de servir.

—Savez-vous bien, mon père, que ça n'est pas facile de faire un bon diner avec rien ?

—Tu n'en auras que plus de mérite, mon enfant. Mais j'entends le rappel, je te laisse ; du courage et tout ira bien. Adieu ! je reviendrai pour être témoin de ton triomphe." Le corporal prit son sac et son fusil et s'éloigna rapidement.

Victoire se mit aussitôt à l'ouvrage et prépara tout ce qui lui était nécessaire. Nous la laisserons s'occuper des soins peu intéressants de la cuisine, mais nous la retrouverons plus tard au moment décisif.

Quelques heures après le départ de Benoit, une grande agitation se manifestait dans le camp ; tout la troupe était sous les armes les tambours battaient aux champs, les officiers vendéens se présentaient avec confiance ; on leur rendait les honneurs militaires dus à leur grade ; le général avait été au devant d'eux et les conduisait à sa tente. C'était un beau spectacle que de voir ces hommes qui, la veille encore, combattaient avec acharnement, s'acceuillir maintenant avec courtoisie. On pouvait remarquer d'un côté la politesse cérémonieuse d'hommes habitués aux usage du grand monde, de l'autre la franche cordialité de soldats familiers avec les usages des camps et qui ne voient des ennemis que sur le champ de bataille.

Une longue conférence eut lieu dans la tente du général ; les conditions de l'armistice y furent discutées avec loyauté. Ni faiblesse d'un côté, ni jactance de l'autre. C'était une trêve que les deux partis trouvaient nécessaire dans l'intérêt de l'humanité, et dont les bases furent honorables pour tous.

Dès que cette convention fut arrêtée et signé par les deux états-majors, elle fut proclamée dans les deux camps ; les soldats

La Gazette de Sorel.

Mardi Matin, 5 Avril 1858.

☞ *Nous prions les personnes à qui nous avons dernièrement adressé des comptes, de vouloir bien nous en faire tenir le montant immédiatement.*

PETITE REVUE.

Une réunion des députés Haut-Canadiens favorables au ministère, a eu lieu dernièrement à Toronto. A ce *Caucus* on décida de donner un appui sincère aux ministres actuels, à la seule condition que la ligne de conduite politique suivie par eux jusqu'aujourd'hui serait continuée et que leurs desseins nouveaux seraient d'avance communiqués à un des membres les plus influents de ce parti qui, de suite, en ferait part aux autres.

Le *Globe* du 25 mars contient un article tout-à-fait révolutionnaire dans lequel il fait appel aux haut-Canadiens pour se débarrasser, dit-il, d'une façon ou d'une autre de la domination bas-Canadienne qui les asservit honteusement. La liberté de la presse ainsi entendue peut et doit attirer les plus grands malheurs sur le pays.

Les bruits relatifs à la résignation de MM. Cartier et Loranger et à leur installation sur le banc judiciaire et à la destitution de M. le juge Aylwin parraissent ne pas devoir se réaliser, et il ne parait pas non plus qu'aucun changement n'advienne dans la partie haut-Canadienne du ministère au moins pendant la vacance, et ce qu'il y a de plus certain, c'est que le parti ministériel aura fait quelques recrues depuis l'ajournement, nonobstant les crialleries et peut être même à cause du fanatisme du parti brownite ; le parlement qui se réunit mercredi, dissipera aussitôt les doutes quant à cela, et sous peu la situation devra se dessiner plus clairement.

La question de la double majorité occupe toujours les esprits et prend la première place dans les régions dela politique.

Aussi faut-il avouer qu'elle est pleine d'actualité et grosse d'embarras pour le présent et de conséquences pour l'avenir. M. Cauchon en a fait son grand cheval de bataille de même que celui de M. Brown, s'appelle " la représentation bâsée sur la population."

M. Cauchon veut exploiter cette question de la même manière que celle du chemin de fer du nord et de la même manière qu'il a, pendant un tems, exploité la confiance du clergé, prêt comme toujours, à abandonner cette cause comme les autres, quand il ne trouvera plus moyen d'en faire sa propre affaire.

Tel est ce politique ! Autrefois dans son opinion, il n'y avait rien de plus fanatique, de plus dangereux au Bas-Canada, de plus redoutable pour la nationalité et la religion des Canadiens-français que M. Brown et son parti quelque faible qu'il fut alors. Aujourd'hui dans l'opinion du même M. Cauchon, M. Brown (devenu plus puissant et plus fanatique que jamais) n'est qu'un bon-homme de paille que l'on habille d'une certaine façon pour jeter l'alarme dans les âmes timorées !

M. Cauchon a conçu l'idée de renverser l'administration actuelle au moyen de la question de la double majorité, parce qu'il profiterait des changements qui en résulteraient, et le *Journal de Québec* aussi, malgré qu'il sache bien que le Bas-Canada ne peut aujourd'hui qu'y perdre !

M. Brown veut renverser le ministère au moyen de sa question de représentation, et malgré que M. Brown ne peut être pour la double majorité, lui dont toutes les tendances portent à l'asservissement du Bas au Haut Canada, tout en se plaignant de la prétendue domination actuelle du Bas-Canada, néanmoins, disons-nous, MM. Brown et Cauchon seraient prêts à former une administration ! ! ! On a déjà formé des administrations, s'écrie M. Cauchon, quand de tous côtés on disait que la chose n'était pas possible ! et il pourrait ajouter, M. Cauchon aurait peut-être autant de chance aujourd'hui qu'alors ! Mais la chose fut-elle possible ne serait pas du tout désirable ! Voila comment il faut expliquer le patriotisme tapageur de ces deux effrontés politiques !

L'on sait qu'elle chance à M. Brown de renverser l'administration ; la division qui a eu lieu sur sa question de représentation, rend ses prétensions ridicules ; et nous regrettons que cette petite revue ne nous permette pas d'examiner aujourd'hui les considérations qui se rattachent à la politique tranchée de M. Cauchon, relativement à la double majorité. Ce sera pour plus tard. En attendant, voici ce que dit le correspondant parlementaire de *L'Echo du St. Maurice.*

" Peu de personnee nient la nécessité de maintenir le principe de la double majorité, mais la difficulté existe et s'apperçoit lorsqu'il faut en faire l'application. On ne sait m ou commencer ni ou finir. Sera-ce après avoir été battus une fois, deux fois, ou six fois que les ministres devront résigner. Chacun a ses idées et ses prétentions là dessus et plaide en faveur de cequi lui plait le mieux, ou en faveur de cequi le favoriserait le plus. On ne peut par conséquent tomber d'accord. le mieux donc, et c'est évident, serait de laisser la chose au jugement du ministère lui même. Il n'y a pas à craindre qu'un ministre résiste longtemps devant l'opposition continuelle d'une majorité des représentants de la section qu'il représente plus particulièrement. L'effet moral seul produit par cette opposition constante forcera presque toujours, si non toujours, celui contre lequel elle est dirigée à se retirer du pouvoir. Mr. McDonald lui même ne peut tenir, s'il ne peut obtenir une majorité Haut-Canadiens pour le supporter ; mais ne faut-il pas au moins lui donner le temps, lui accorder un *fair trial* comme disent les hommes de *sang Anglo-Saxon.*"

Nos Rues.

Sorel est réellement remarquable pour la beauté de ses rues tant par rapport à leur largeur que par rapprot à la droiture de leur enlignement.

Nous constatons aussi avec plaisir, que la corporation oblige maintenant les propriétaires à faire des trottoirs de six pieds de largeur. Il est néanmoins regrettable que ces avantages soient gâtés par la présence continuelle dans les rues et tout le long des trottoirs, d'animaux errants, tels que cochons, vaches etc., qui disputent le passage aux piétons. Par l'acte d'agriculture, les propriétaires de ces animaux peuvent être mis à l'amende, et nous ne voyons pas pourquoi on ne ferait pas quelques exemples Cela mettrait *sans doute un terme à l'inconvénient* dont nous nous plaignons au nom du public et qui est une disgrace pour la ville.

Chacun a le droit de soumettre à l'amende tout propriétaire d'animal errant. Mais si ce soin était dévolu à la corporation seule, nous croyons que le résultât serait meilleur. Qu'on adopte donc un réglement à cette fin !

☞ Le verdict du jury dans l'affaire du meurtre de Mathew Sheedy le jour de la St. Patrice à Toronto, a été comme suit : " Que le dit Sheedy est mort des blessures qui lui ont été infligées dans l'abdomen avec un instrument tranchant le jour susdit, par des *personnes inconnues.* Et dans l'affaire du *riot* du *National Hotel* à la même occasion, les auteurs n'ont pu être découvert.

☞ On voit par la *Gazette officielle* que Son Excellence le Gouverneur Général a nommé Joseph Rousseau, écuyer, de Saint-Antoine de la Baie du Fèbvre, dans le comté de Yamaska, notaire public, pour être greffier de la cour de circuit dans et pour le circuit d'Yamaska.

☞ Nous avons reçu une correspondance signée "J. B. Guévremont." Le cynisme et le mauvais français de sa rédaction nous empêchent absolument de la publier.

☞ La première bécasse tuée cette année, l'a été par un Sorelois, Jeudi dernier. Avis aux chasseurs.

☞ Un ami de la *Gazette de Sorel*, demeurant à Berthier, a eu l'obligeance de nous adresser le petit morceau de poésie que nos lecteurs trouveront sur notre 1re page. Nous espérons que ce ne sera pas le dernier.

☞ U. T., Trois-Rivieres.—Nous regrettons que votre écrit ne soit pas fait pour être publié dans un journal. D'ailleurs, il est par trop anti-amoureux.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de J. B. L. Précourst, Ecr., Sec. de I. A. S.

Evasion du penitentiaire d'Alton "Illinois."

Un prisonnier nommé Lindsey imagina il y a quelques semaines, le moyen d'obtenir sa liberté. Il se saisit d'un des gardiens, M. Crabb, dans un moment où il le vit seul dans le corridor, l'étourdit d'un coup à la tête, le traîna dans sa célule, lui lia les mains derrière le dos, le fit relever et le plaça contre la porte, qu'il avait eu soin de barricader. Alors, il tira un couteau-poignard qu'il s'était procuré on ne sait comment, et menaça Crabb de le tuer, si celui-ci ne le faisait mettre en liberté. M. Buckmaster, directeur du pénitentiaire, fut bientôt sur les lieux avec quelques gardiens, mais sans oser pénétrer dans la cellule, Lindsey ayant déclaré qu'il tuerait Crabb si on faisait le moidre effort pour enfoncer la porte. On voulait lui tirer un coup de fisil par l'étroite ouverture qui sert de fenêtre, mais il avait soin de tenir sa victime entre lui et cette ouverture. Lindsey fit ses conditions : il demandait un revolver qu'il chargerait lui-même, un habillement complet et une somme de $100 ; il stipulait, en outre qu'on le conduirait avec Crabb, dans une voiture fermée à tel lieu qu'il désignerait. On ne voulait ni céder à sa demande, ni lui opposer un refus formel. Cette étrange négociation dura vingt-quatre heures. Mardi matin, on eut recours à un stratagème. Le déjeûner du prisonnier fut mis devant la porte, il ouvrit avec précaution, et, au momen où il allait prendre le vase, un homme caché à quelque distance poussa un levier dans l'ouverture et cria à Crabb de s'élancer dehors. C'est ce que fit le malheureux gardien, mais il reçut neuf coups de couteau en se débattant contre Lindsey. Enfin on l'arracha à ce furieux, qui se barricada de nouveau dans sa cellule ; mais on ne tarda pas à lui loger une balle dnas la tête. Deux des blessures reçues par Crabb ont atteint le poumon et sont fort fort dangéreuses. Lindsey vivait encore et manifestait peu de repentir.

Aventure d'une jeune dame, dans une voiture de Chemin de Fer.

C'est la jeune dame qui parle :—Après avoir pris mon siége, un matin à Padington, dans un wagon, où je me trouvais seule, je fus surprise, au moment où le train se mettait en mouvement par la brusque venue d'un jeune homme à l'air étrange et portant des cheveux longs, bien bouclés et remarquablement beaux. Ce jeune homme qui s'était sans doute beaucoup pressé pour arriver à temps, paraissait agité, mais en dehors de cette agitation toute naturelle, il me parut si distrait et si effaré que j'en fus toute saisie ; je craignais qu'il ne fut pas en pleine possession de sa raison, et les actes subséquents de sa conduite ne me rassurèrent pas du tout.

Notre train était un train express, c'est-à-dire a grande vitesse et il me demanda avec anxiété et brusquement, quelle était la première station où nous arrêtions. Je consultai mon " *Bradshow* " et lui fournis le renseignement demandé.—C'était à Reading.—Le jeune homme tira sa montre, la consulta et me dit : Madame, il n'y qu'une demi heure entre moi et peut-être ma ruine. En conséquence, excusez l'air abrupte de mes manières. J'ai vu tout à l'heure quand vous avez ouvert votre nécessaire pour y prendre votre guide des chemins de fer, que vous aviez une paire de sciseau, obligez-moi, s'il vous plait de me couper les cheveux !—Monsieur, lui dis-je, cela est impossible !—"Madame, répliqua-t-il et un regard d'opiniâtre résolution traversa son visage ; je suis un homme au désespoir. Prenez garde à vous si vous me refusez ce que je vous demande.—Coupez moi les cheveux cours, au raz de la racine, sur le champ, et voici un vieux journal qui recevra ces boucles ambroisées."

Je crus que, bien certainement il était fou, et pensant qu'il pouvait être dangereux pour moi de résister à son désir, je lui coupai tous ses cheveux, jusqu'à la dernière boucle.

Maintenant, madame, me dit-il après l'opération et en ouvrant un petit portemanteau, veuillez m'obliger encore en regardant pour quelques moments le paysage à travers la glace, car je vais changer d'habits.—Comme bien on le pense, je ne me fis pas répéter l'invitation et je regardai au dehors pendant un temps assez long. Alors mon étrange compagnon de voyage me dit : Madame, je n'ai plus besoin de vous maintenir dans une position forcée.—Involontairement je tournai la tête et..... je ne reconnus plus le moins du monde le jeune homme de tout-à-l'heure.

Au lieu du costume élégant et gai qu'il avait d'abord, il était vêtu de noir de la tête aux pieds ; il portait une perruque grise et des lunettes d'argent. Bref, il avait l'air d'un respectable ministre de l'église d'Angleterre, âgé d'environ soixante quatre ou cinq ans ; pour compléter la ressemblance, il tenait dans l'une de ses mains un volume de sermons—qui paraissaient tellement absorber son attention,—qu'on aurait pu croire que c'étaient les siens.

" Je n'ai nulle envie de vous menacer, ma jeune dame, reprit-il ; il y a mieux, je pense que je puis me fier à votre bon visage. Voulez-vous me promettre de ne rien révéler de cette métamorphose jusqu'au terme de notre voyage ?—Je le veux, très certainement, lui répondis-je. "

Arrivés à Reading, le conducteur et une personne en uniforme regardèrent dans notre wagon après y être entrés. —" Vous avez les billets, ma chérie ? me dit nonchalemment le jeune homme en me regardant, et comme s'il avait été mon père.—Ne vous dérangez pas, monsieur, dit le conducteur en se retirant avec son compagnon, nous n'en avons pas besoin.

" Il faut maintenant que je vous quitte, madame, me dit mon compagnon dès que les employés ont eu quitté le wagon, votre bienveillance et votre courageuse conduite ont sauvé ma vie et peut-être aussi la votre. Un instant après, il avait mis pied à terre et le train reprenait sa course.

Ce ne fut que le lendemain matin que j'appris, par le *Times*, que le beau jeune homme auquel j'avais coupé les cheveux avait commis un faux pour une somme très considérable, à Londres, peu d'heures avant que je le rencontrasse et qu'on le suivait à la piste dans le train depuis Paddington, mais que, bien que le télégraphe ait été mis en œuvre et ait donné son signalement très éxact, à Reading, quand on examina les pasagers du convoi, il ne fut trouvé nulle part.—(*Entretiens des familles,—Households words.*)

Execution d'Orsini et de Pieri.

Le recit suivant est emprunté à la *Gazette des Tribunaux* du 14 mars. Nous sommes persuadé qu'on en fera la lecture avec un vif intérêt.

Orsini et Pieri ont subi leur peine aujourd'hui, à sept heures du matin, sur la place de la Roquette.

Durant leur séjour à la prison de la Roquette, où ils avaient été transférés après avoir formé leur pourvoi en cassation, Orsini et Pierri ont conservé le caractère et l'attitude qu'ils avaient durant tout le cours des débats.

Orsini, impassible et calme, parlait peu et restait presque constamment plongé dans une méditation silencieuse ; dans ses rares entretiens, et lorsqu'il parlait de son procès, il disait qu'il n'avait pas une seule plainte à faire contre la justice française, et que tous les magistrats avaient loyalement fait leur devoir. Il avait accueilli avec une respectueuse déférence les visites de M. l'abbé Hugon, aumônier de la prison, et avait écouté de même les exhortations de l'honorable ecclésiastique. Il ne faisait qu'un repas par jour, et avait demande pour toute faveur qu'on augmentât un peu sa ration de vin.

Pieri était en proie à une surexcitation continuelle ; il parlait et gesticulait sans cesse, discutant sur toute chose avec ses gardiens, et cherchant même un sujet de controverse dans les paroles que lui adressait l'aumônier.

C'est hier que l'ordre d'exécution a été donné. Depuis huit jours, un grand nombre de curieux se rendaient chaque matin sur la place de la Roquette. Beaucoup d'entre eux y passaient même la nuit dans l'attente de l'exécution. La nouvelle du rejet du pourvoi par la cour de cassation s'étant répandue dans la soirée de jeudi, la foule était devenue beaucoup plus considérable hier. Ce matin dès cinq heures, elle était déjà immense, et elle a constamment augmenté jusqu'à sept heures.

L'échafaud a été dressé cette nuit à la lueur des torches. A cinq heures du matin, plusieurs escadrons de cavalerie sont venus prendre position aux abords de la prison. Des piquets de la garde de Paris ont été placés à l'embouchure des rues perpendiculaires à la rue de la Roquette, depuis les rues Baffroi et Popincourt.

Hier, dans la soirée, un juge d'instruction et un substitut de procureur-impérial se sont rendus à la prison pour recevoir les déclarations des condamnés, dans le cas où ils auraient à en faire.

Ce matin, à six heures, M. le directeur du dépôt des condamnés et M. l'abbé Hugon, aumônier de cette prison, se sont présentés dans la cellule d'Orsini, et lui ont annoncé que le moment fatal etait arrivé. Orsini s'est borné à répondre qu'il était prêt. M. le directeur et M. l'abbé Nottelet, aumônier de la conciergerie, sont ensuite entrés dans la cellule voisine, qui était celle de Pieri, et lui ont annoncé qu'il fallait se préparer à mourir. A cette nouvelle, Pieri a été agité comme par un mouvement convulsif, et, d'un air qu'il s'efforçait de rendre assuré, il a demandé à déjeûner et a témoigné le désir qu'on lui servit du café et du rhum. Il a pris ces aliments au milieu d'une agitation fièvreuse, qui se trahissait par des gestes saccadés et par des éclats de voix.

Après avoir bu le café et le rhum qu'on lui avait servis, il a demandé avec instance et comme avec colère, qu'on lui redonnât du rhum. Aux paroles de l'abbé Nottelet, Pieri répondait par des interruptions qui dénotaient le trouble de sa pensée. Orsini, qui avait refusé de prendre aucun aliment, a seulement demandé un verre de rhum, et il a prié le directeur de lui permettre de le boire à sa santé et à son bonheur. Les deux patients ont ensuite été conduits à la chapelle où ils ont fait une courte station. Orsini, dont M. l'abbé Hugon avait reçu la veille la confession, s'est agenouillé avec recueillement près de l'aumônier. Pierri s'est également agenouillé, et à ce moment seulement, il est resté calme et silencieux. Bientôt après, ils ont été amenés dans une pièce voisine du greffe, et livrés à l'exécuteur de Paris qui était assisté par l'exécuteur de Rouen.

Orsini a conservé, pendant les derniers préparatifs, son calme et son impossibilité. Il n'a prononcé qu'un mot en italien, pour dire à Pieri d'être calme. Pieri, en effet, de plus en plus surexcité, et cherchant à se donner une assurance et un courage factices, ne cessait de gesticuler.

Bientôt le funèbre cortége se mit en marche. les condamnés, nu-pieds, enveloppés d'une longue chemise blanche, la tête couverte d'un voile noir, sortirent de la prison. Pieri marchait le premier, conduit par M. l'abbé Nottelet et par l'exécuteur de Paris. Orsini venait ensuite, accompagné de M. l'abbé Hugon et par l'exécuteur de Rouen. En entrant dans la cour de la prison, Pieri, dont les traits étaient convulsivement contractés, et dont l'exaltation fiévreuse avait encore augmenté, a essayé d'entonner le chant des Girondins, et il a continué d'une voix saccadée jusqu'en dehors de la prison. Lorsqu'ils furent parvenus sur la plate-forme, ils y restèrent pendant qu'un huissier faisait lecture de l'arrêt de condamnation.

Cette lecture terminée, les exécuteurs s'emparèrent de Pieri, qui faisait des efforts pour murmurer encore ses chants, un moment interrompus, et dont la voix expira sous le couteau.

Orsini, qui jusque-là, était resté silencieux, s'est alors écrié : " *Vive l'Italie ! Vive la France !* " puis il s'est livré aux exécuteurs.

A sept heures, tout était terminé, et le crime abominable qui a épouvanté la France et l'Europe, avait eu sa légitime expiation.

Un observateur a fait le calcul qu'il existe en France 1,700,848 médecins, et, d'après un autre calcul, qu'on dit très-exact, il n'y aurait que 1,400, 651 malades, par an. D'un autre côté, il y a 1,900,403 avocats, et les rôles ne portent que 998,000 causes à plaider. Si les 902,403 avocats oisifs ne tombent pas malades de chagrin, voilà 300,192 médecins qui vont rester les bras croisés.

Une bonne vache.—M. E. P. Buffington de Fall River, Mass., possède une vache qui a donné l'année dernière 4,904 quartes de lait, lesquelles, à 6 cents la quarte, ont produit $285 84.

La vache avait coûté $74, l'entretien $124 45, profit net, le prix de revient et d'entretien payé, $87 39. Voilà une bonne vache !

Le club des pendus.

Certaines gens sont persuadés que la strangulation procure des sensations agréables, et l'on a parlé dans le temps du fameux club des Pendus, qui s'était, disait-on, formé à Londres. Il était composé de gentlemen et de nababs blasés sur toutes les jouissances de ce bas monde, et qui demandaient à un bout de corde de chanvre des sensations nouvelles. On les pendait de compagnie à des palères adorées et le domestique tenant en main un chromètre à secondes indépendantes, les décrochait au moment précis où la mort eut interrompu leur récréation.

La police britanique avait fini par trouver cette association quelque peu imororale, et avait invité les membres du club à s'éloigner de la capitule qu'ils scandalisaient.

Un jour, après avoir fait à Douvres, au moment de s'embarquer, un confortable repas, ils voulurent prendre leur divertissement ordinaire. Le domestique négligea de les dépendre ! S'était emparer de leurs portefeuilles bourrés de banknotes, il les laissa accrochés dans le salon de l'hôtel, et se hâta de se rendre sur un navire en partance qui l'emmena en Amérique.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DU *PERSIA.*

New-York, 31 mars.

Le *Persia* venant de Liverpool, est arrivé ici avec 54 passagers.

L'*Arago* était arrivé à Southampton le 18.

Des difficultés d'une nature sérieuse paraissent s'élever entre la France et l'Angleterre.

Le correspondant de Paris du *Times* dit dans sa lettre du 16 qu'on affirme positivement que M. de Persigny a offert la résignation de sa place comme ambassadeur à Londres. Dans ce cas, le duc de Grammont remplacerait vrai-semblablement M. de Persigny.

Cette résignation est confirmée par plusieurs journaux.

M. Piétri, préfet de police de Paris, a donné sa démission en alléguant de sa mauvaise santé. M. Borlette a été choisi pour le remplacer.

Le correspondant du *Daily News* de Paris dit que le ministre de la marine française a envoyé à tous les préfets maritimes une dépêche pour les engager à se tenir sur le pied de guerre à dater du 1er de mai.

On assure qu'un nombre considérable de lettres anonymes est envoyé journalement à l'empereur avec des menaces de mort.

Les affaires vont mal à Paris.

La maison de A. R. Lafosse de Liverpool a suspendu ses paiements. Passif, £200,000.

Rien d'important des Indes ou de la Chine.

---

vendéens se préparèrent, selon leur usage, et à retourner chez eux jusqu'au jour fixé, et les soldats républicains à prendre un repos qui leur était si nécessaire.

L'heure du repas était arrivée, et le général avait déjà envoyé deux fois savoir si tout était prêt ; mais chaque fois on lui avait répondu qu'on trouvait bien dans la cantine de Victoire des apprêts de cuisine, mais qu'elle n'y était pas ; contrairié de ce retard, le général employa toutes les ressources de son esprit pour faire prendre patience à ses hôtes : il parla de la situation de la France, des bienfaits de la paix, du bon vouloir de la république ; mais voyant le temps qui s'écoulait, et craignant que les Vendéens ne doutassent de sa bonne foi s'il les retenait plus longtemps, il donna ordre de prendre tout ce qu'il y avait dans la cantine de Victoire et de le servir dans sa tente.

" Vous m'excuserez, messieurs, si je ne vous reçois pas d'une façon plus brillante, mais nous n'avons pas ici tout ce que nous voudrions avoir ; cependant, j'ai une petite cantinière qui s'en tire assez bien.

—Si, comme nous l'espérons, général, vous voulez accepter à votre tour notre invitation, nous serons forcés, à plus forte raison de réclamer votre indulgence, car nous ne sommes pas mieux fournis que vous, et nos *cordons bleus* feraient, je crois, très-mal la cuisine."

On se mit gaiment à table ; mais, grand Dieu ! quel désappointement pour le général républicain quand il ne trouva pour offrir à ses hôtes qu'un potage qui n'avait été ni écumé ni salé, et dans lequel les légumes brillaient par leur absence ; des ragouts desséchés sans être cuits ; un rôti charbonné d'un côté et tout cru de l'autre ; enfin rien de présentable, rien de mangeable !

Le général allait se mettre en colère, mais en voyant rire ses hôtes il se maitrisa et leur dit :

" Vous voyez, messieurs, que je vous ai exagéré l'hospitalité que j'espérais vous donner.

—Soyez sans regret, général, répondit l'officier vendéen ; l'histoire nous apprend que les Spartiates, ces modèles des républicains, ne se nourrissaient que de brouet noir ; il parait que votre cordon-bleu en a retrouvé la recette qu'on croyait depuis longtemps perdue.

—Je suis convaincu, messieurs, que vous ne pensez pas que tout ceci soit une plaisanterie, mais je veux savoir ce qu'il y a là-dessous. Qu'on aille chercher Victoire !

—Général, elle n'y est pas.

—Eh bien ! qu'on amène Benoit. Vous permetterez, n'est-ce pas, messieurs, dit le général aux officiers vendéens, que je cherche une excuse à vous représenter ?

—Vous n'en avez pas besoin, général. Ah ! si vous étiez obligé de nous en présenter une pour chaque fois où vous nous avez empêché de diner, vous auriez fort à faire.

—C'est possible, mais je ne vous avais pas invité ce jour-là. "

Au même instant, Benoit entra dans la tente ; sa figure était bouleversée, le désespoir était peint sur son front, il tenait à la main ses galons de corporal qu'il avait arrachés.

" Général, dit-il d'une voix sombre et en se jetant à genoux, je suis un homme déshonoré, perdu ! péri ! abimé ! faites-moi fusiller, je l'ai mérité ! je dépose mes *sardines* (1), je suis plus digne de les porter !

—Comment, plus digne de les porter ? et qu'est-ce que tu as fait ?

—Ce que j'ai fait ! j'ai fait que je n'ai rien fait, et voilà mon opprobre. Je suis humilié par mon enfant et humilié devant des *Blancs* encore ! Je vous répète, mon général faites-moi fusiller.

— Je craignais que ce ne fût plus sérieux ; mais enfin, comment se fait-il que...

—Je l'ignore, hélas ! mais Victoire n'est plus ma fille, je la renie.

—Allons ! calme-toi, mon vieux camarade, ces messieurs t'excusent et moi aussi.

Que je me calme, mon général ! c'est impossible. Quand je vois cet ignoble pot-au-feu, j'écume de rage... à l'aspect de cette infâme rôti, je brûle de colère.

— Oh ! oh ! dit le général ! en riant aux éclats, c'est du fanatisme. Parbleu, messieurs, si je n'ai pas pu vous donner à diner, au moins je vous donne la comédie, Allons ! allons ! reprends tes *sardines* dont nous ne pourrions même pas faire un hors-d'œuvre, et tâche de retrouver ta fille.

— Là voilà !... retenez-moi, je ne serais pas maître de ma fureur."

On vit entrer d'un air à la fois humble et calme une fille de dix-sept à dix-huit ans, la tête nue, le tablier taché de sang.

" Te voilà donc, enfant dénaturée, fille maudite... Tiens ! regarde, contemple les fruits de ton infâme conduite ! oseras-tu bien survivre à un pareil affront ? oseras-tu bien m'appeler ton père ? "

Les Vendéens riaient de tout leur cœur en voyant le désespoir comique de ce pauvre Benoit qui avait pris une pose vraiment tragique.

" Te voilà devant tes juges, réponds !

— Comment se fait-il, ma chère Victoire, lui dit le général avec douceur, que toi qui est l'exactitude même, tu manques à ton devoir précisément un jour comme celui-ci ? "

Durand, qui avait apporté une partie de ces malheureux plats, causes de tant d'événements, s'avança timidement en roulant son bonnet de police dans ses mains il dit à demi-voix :

" Mon général, c'est moi qui suis le premier fautif...

— Toi ! malheureux, s'écria Benoit ; oh ! bien ! je t'en ferai manger de la consigne, tu peux y compter !

— Mon général, reprit Durand, voilà comme quoi. A ce matin, mademoiselle Victoire me dit comme ça : Durand, pendant que j'apprête ce que j'ai là, vous devriez bien tâcher de me trouver des légumes dans les environs. Volontiers, que je lui dis ; et me voilà parti. Au bout de quelque temps je reviens avec pas mal d'objets que j'avais trouvés dans des enclos abandonnés. On a beau être soldat, que lui dis, ça fait toujours de la peine de voir souffrir comme les deux *Blancs* que j'ai trouvés là bas, près d'un petit hangar bien sûr qu'ils sont là depuis hier, ils sont dans un état que ça m'a fait pitié ! — Et ils sont seuls ? quelle me demande. —Tout seul et en plein soleil encore aussi ; ils gémissent

(1) Les soldats appelent sardines les galons de corporal.

DECES.

En cette ville, le 30 du mois dernier, M. Edouard Ducondu, Hotellier, à l'âge de 61 ans, après une maladie de langueur soufferte avec beaucoup de résignation chrétienne.

En cette ville, le 31 du mois dernier, à l'âge de 21 ans 11 mois, M. James Johnston, fils de R. H. E. Johnston, Ecr., Avocat. Ses funérailles ont eu lieu vendredi après midi. Ce jeune homme est beaucoup regretté de sa famille et d'un grand nombre d'amis qui s'en rappeleront longtems.

Lecture Publique.

JEUDI prochain, le 8 du courant, à 7½ heures P. M., au Palais de Justice de cette ville, ROBERT HUNT, Ecr., fera, sous le patronage de l'Institut des Artisans, une Lecture Publique en langue anglaise, sur la Poésie. Des sièges seront réservés pour les Dames. Entrée libre pour les amis de l'Istitut.

Par ordre
J. B. L. PRECOURST,
Sect. I. A. S.
Sorel, 5 Avril 1858.

AUX NOTAIRES.

MESSIEURS les Notaires trouveront maintenant à ce Bureau, toutes espèces de BLANCS en rapport avec leur profession.
Sorel, 5 avril 1858.

APPRENTI DEMANDÉ.

ON a besoin immédiatement à ce Bureau un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant bien lire et écrire, comme Apprent Imprimeur.
Sorel, 25 Fév.

Liste des Lettres *non-reclamées au Bureau de Poste de William Henry pendant le mois de Mars* 1858.

Aussant Antoine	Lasalle Francis
Bouret Joseph	Lavallée Antoine
Bergeron Pierre	Lavigne veuve Dme
Boucher François	Nadeau Michel
Bertrand Adolphe	Peloquin Marienne
Chevalier J Bte	Peloquin Ve Chs
Caski Joseph	Plante Paul
Dubue Mrs et Mr (2)	Plante Pierre
Deblois Charles	Pontbrillant J Bte
Eroux Julie	Pico Léonard
Gagne J Bte (2)	Rinville Victor
Julien Pierre	Tisdelle Antoine
Hall W A	Vien Louis

J. O. DUPLESSIS, M. P.
WilliamHenry, 5 Avril 1858.

LAFRENAYE ET BRUNEAU,
AVOCATS,
SOREL.

Bureau à côté de J. G. CREBASSA, Ecr., N. P. Le Bureau sera ouvert le 26 avril courant.

P. R. LAFRENAYE,
EUGÈNE BRUNEAU.
Sorel, 5 avril 1858.

A. BOUCHER,
TAILLEUR,
Enseigne du Mouton Noir,
Vis-à-vis le Marché, Sorel.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de

ROUVRIR SON ETABLISSEMENT,

et que ses pratiques seront, comme par le passé, servis avec goût et avec la plus grande ponctualité.

Il vient de recevoir des Etats-Unis et d'Europe les dernières modes pour cette été de

SURTOUTS,
PANTALONS,
VESTES,
&c., &c., &c.

Le Soussigné saisit cette occasion pour remercier ses anciennes pratiques qui ont bien voulu l'encourager, et il espère que par le soin et la vigilance qu'il mettra à les servir, mériter une part de leur patronages.

LES PRIX SONT TRES MODERES.
ADOLPHE BOUCHER.
Sorel, 5 avril 1858.

---

que ça m'a fendu le cœur ! — Durand, me dit aussitôt mademoiselle Victoire, restez là, je vais revenir ; il n'est pas tard, j'aurai encore le temps ; ne laissez pas éteindre le feu. Et elle partit en courant du côté que je lui avais indiqué.

Il se passa pas mal de temps et mademoiselle Victoire ne revenait ; voilà que tout à coup j'entends le rouiement de la soupe ; croyant que mademoiselle Victoire ne tarderait pas, je remis du bois dans le feu, et le rôti devant, tout près, et puis je m'en fus manger la soupe.

— Ainsi tu as quitté ton poste, et devant le feu encore !

— Le feu de la cuisine, mon général... demandez au caporal si je me sauve devant celui de l'ennemi.

(La fin au prochain numéro.)

LES ENTRAILLES ET LEURS FONCTIONS.

Comme une santé parfaite est le plus grand bien qu'il nous est donné de jouir, sans lequel tous les autres biens ne sont que de peu de conséquence, nous croyons très-important de nous procurer les moyens d'en jouir. Les entrailles doivent-être tenues dans un état qui permette aux matières inutiles de sortir, elles sont le seul canal que la nature a fixé pour être le conduit de tout ce qui n'est pas nécessaire. Et il est impossible de dire le nombre des maladies causées par la constipation ; en d'autres mots, en ne conservant pas la régularité dans les entrailles, on donne cours à la principale source de toutes les maladies, et l'on cause une irritation contre-nature aux membranes glarieuses et principales des entrailles. Ayant perdu leur force naturelle, elles ne peuvent s'opposer à ce qui est acquis d'elle. Déjà, les entrailles deviennent enflammées, et à moins que vous ne leur portiez un soulagement efficace, des milliers d'autres douleurs surviennent et vous font trainer une existence misérable et ennuyeuse. Les remèdes que vous devez faire usage sont ceux qui sont en état de soulager l'estomac et les entrailles, et leur fournir leur force naturelle. Pour cette effet, il n'y a rien d'aussi recommandable que ces pillules, tous les autres remèdes peuvent être considérés comme insignifiants, lorsqu'ils leur sont comparés ; elles sont désignées par l'Auteur de la nature pour ces maux, mais elles peuvent également guérir d'autres maladies. Deux ou cinq pilules par jour donneront de la force et exciteront l'appétit, et nettoyeront l'estomac et les intestins de toutes matières injurieuses.

Les pilules de racines sauvages du Dr. Morse, sont vendues par tous les pharmaciens, et à Sorel, chez R. H. KITTSON, Ecr.

Prix courant du Marche' de Sorel

		S.	D.		S.	D.
FARINES.						
Farine par quintal		12	6	à	13	0
Avoine par minot		1	6	à	1	0
Orge	do	2	6	à	0	8
Pois	do	4	6	à	5	0
Sarrasin	do	2	6	a	0	0
Do d'Avoine,	do	13	0	à	14	0
Do Blé d'Inde,	do	12	6	à	13	0
VOLAILLES ET GIBIERS.						
Poules par couple		1	6	à	2	0
Perdrix	do	1	3	à	1	6
Lièvres	do	0	5	à	0	6
Poulets	do	0	10	à	1	0
VIANDES.						
Bœuf par livre		0	2	à	0	4
Mouton par quartier		2	6	à	3	0
Lard par livre		0	5	à	0	6
Lard frais par 100 livres		$8		à	$9	
PRODUITS DE LA LAITERIE.						
Beurre frais par livre		1	0	à	1	2
Do salé	do	0	9	à	0	10
Sucre d'érable	do	0	6	à	0	7
Miel	do	0	6	à	0	8
DIVERS.						
Patates par minot		2	6	à	3	0
Pommes	do	5	0	à	0	0
Saindoux par livre		0	9	à	0	10
Oeufs par douz		0	9	à	0	10
Oignons, par tresse		0	8	à	0	9
Tabac canadien par lb		0	6	à	0	8
Foin par 100 bottes		25	0	à	30	0
Paille		12	6	à	0	0

ATTENTION!!!

MM. LES GREFFIERS et SHERIFS des Nouveaux Districts Judiciaires, trouvront à l'Imprimerie de la *Gazette de Sorel* tous les imprimés dont ils auront besoin.

—AUSSI—

On trouvera a ce Bureau ☞ toute espèces de BLANCS ☜ pour Avocats, Notaires, Secrétaires-Trésoriers des Municipalités et des Ecoles, Cour des Commissaires, etc., etc.
Sorel, 11 mars 1858.

AVIS
DU
Gouvernement.

SERA LOUÉ
Par Encan,
A SOREL,
Le 10 Avril Prochain,
à MIDI, dans le Carré des Casernes,
PAR M. EDOUARD CREPEAU,

22 LOTS DE TERRE

DE 1 A 10 ACRES CHAQUE,
La propriété du Département de la Guerre situé au Sud de la Rue Victoria, à Sorel.
Les BAUX seront pour

21 ANS

Pour autres particularités s'adresser au Bureaux des Ingénieurs Royaux, à Montréal, ou à J. G. Crébassa, Ecr., N. P., ou au Sergent des Casernes sur les lieux.
Sorel, 30 Mars 1858.

A LOUER

Une MAISON en brique à deux étages, située rue George, porte voisine de celle occupée par le Soussigné.

C'est une belle résidence pour une famille. Possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné.

DR. M. E. HALLER.
Sorel, 30 Mars 1858.

TABLEAU du départ et de l'arrivée des Malles au Bureau de Poste de William Henry.

MALLES.	FERMÉES.	DUES.
Montréal, Trois-Rivières, Québec et au delà...	Tous les jours, à 2h. et demies P. M.	Toutes les matins à 7 h. A. M.
Berthier, L'Assomption, Maskinongé, Rivière du Loup, etc.	Do do (Dimanche excepté,)	do P. M. Tous les jours, à 7h. A. M.
Chambly, St. Hilaire et autres lieux sur le Richelieu	Do do (samedi excepté) à 6h. P. M.	Tous les jours, (Dim. exceptés) à 6h P. M.
Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecœur	Les Lundi, mercredi et vendredi, à 6h. P. M.	Tous les mardi, jeudi et samedi, à 6h P. M.
Drummondville, La Baie, Nicolet, Pierreville, St. François et Yamaska	Les mardi, jeudi et samedi, à 7½h. A.M.	Tous les lundi et vendredi, à 4h P. M.
St. Robert	Les mardi et samedi, à 7½h A. M.	Tous les lundi, mercredi et vendredi, à 4h P. M
Rivière David	Les mardi, jeudi et samedi, à 7½h A. M.	Tous les lundi et mercredi, à 4h. P. M.
Upton	Les Jeudi et Samedi, à 7h A. M.	Tous les

AVIS
Aux Instituteurs et Institutrices.

ON demande un Instituteur ou une Institutrice qualifié pour tenir une école élémentaire dans l'un des arrondissements de cette Paroisse.

Pour les conditions s'adresser à M. ROBILLARD, Président des commissaires d'école ou au Soussigné.

M. CREPEAU, *Sec.-Trés.*
St. Félix de Valois, 28 Fév. 1858.

L'APPAREIL AUBIN

SUR LE
Gaz d'Eclairage

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETÉ POUR LE CANADA LE 10 DÉCEMBRE 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissemens Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journeaux en la possession du Soussigné.

C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé a être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'huile, le Pain de Suif ou de Graines, produit

LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils où des renseignemens à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada,
Rue Craig, No. 142, chez M. Garth.
25 Février 1858.

Pierre Corriveau,

CORROYEUR
ET
TANNEUR,
Rue Augusta, en face du Bureau de Poste, Sorel.

A constamment en main un assortiment considérable de Cuirs Noirs et Rouges à vendre en gros et en détail.

Il repasse aussi les peaux en noir et en rouge pour les habitants et le public en général. Il achete toutes espèces de peaux au plus haut prix du marché.

Il espère mériter l'encouragement du public.
PIERRE CORRIVEAU.
Sorel, 24 Décembre 1857.—a

MANUFACTURE
DE
Briques de Sorel.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que le et après le premier de Juin prochain, il sera en état de fournir n'importe qu'elle quantité de

BRIQUES

POUR LES MAISONS
de la meilleure qualité
—AUSSI—
Briques faites exprès pour remblissages,
Do do pour les fondations,
Do do pour les puits,
Do do pour planchers et pavages.

La meilleure recommandation que l'on peut donner à la brique, est de dire qu'elle est à l'épreuve de notre climat si changeant, et la brique de la manufacture de Sorel a cette réputation là depuis dix-sept ans. Les maisons en briques de Sorel, sont là pour prouver cet avancé.

☞ Toutes commandes seront ponctuellement éxécutées. ☜

JAMES SHEPPARD, Jnr.
Sorel, 18 mars 1858.—sm.

SALON DE SOREL,

Tout à fait vis-à-vis les quais des Bateaux-à-va-peur de la Compagnie du Richelieu.

LES Messieurs qui voudront bien rendre une visite à ce Salon y trouveront les meilleurs liqueurs et raffraichissements qu'il est possible de se procurer en ce pays.

Vins de toutes Sortes,
LIQUEURS, BOISSONS, RAFFRAICHISSANTES,
TELLES QUE:
EAU DE SODA, &C.

Ils ont aussi le meilleur assortiment de Cigarres à l'usage des visiteurs.

—DE PLUS—

Des liqueurs françaises achetées avec le plus grand soin et dont la pureté et le goût exquis ne sont surpassées par aucune autre importées en Canada.

EN OUTRE,

Champagne de DU TEMPLE & FILS, EAU DE PLANTAGENET, etc.

Les soussignés par la bonne tenue qui présidera à leur salon, espèrent mériter le patronage des étrangers et des messieurs de cette ville.

E. & M. O'HEIR,
Sorel, 13 août 1857

OUVRIER, MENUISIER ET
ENTREPRENEUR,

LE soussigné prend la liberté d'offrir ses services au public, pour faire

TOUTES ESPÈCES D'OUVRAGES EN BOIS.

Il croit mériter le patronnage des MM. de Sorel et d'ailleurs, étant déjà bien connu et recommandé, et se flattant de pouvoir faire tous les ouvrages qu'on pourra lui demander, à la plus entière satisfaction et à des prix très modérés et sous le plus court délai. On trouvera sa boutique vis-à-vis le bureau de J. G. CREBASSA, Ecr.

Il a aussi à vendre une grande quantité de bois pour la menuserie tels que

PLANCHES, MADRIERS, PLANÇONS, BARDEAUX ETC.

à des prix réduits.

Aussi PLUSIEURS BARRIQUES DE CHAUX, à bonne composition.

LÉANDRE CHENEVERT.
Sorel, 9 mars 1858.—tm.

IMPRIMERIE

DE LA GAZETTE DE SOREL.

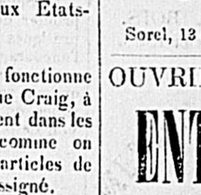

DE LA GAZETTE DE SOREL.

ON exécute à ce Bureau toutes espèces d'imprimés, dans les derniers goûts, au tems convenu et à des prix modérés, tels que :

Bochures, Blancs de comptes Lettres Funeraires, Circulaires,
CARTES D'AFFAIRES, BILLETS, &C., &C.

On exécute aussi toutes les ☞ FORMULS DE BLANCS ☜ les plus ordinairement demandés, pour les *Ecoles, Conseils Municipaux, Commissaires, Notaires, Huissiers, etc. etc.* Cette imprimerie étant dans le ☞ nouveau District de Richelieu, ☜ nous espérons, pour cette raison, en être patronisé.

☞ MM. les Secrétaires des Municipalités des campagnes, ainsi que MM. les Secrétaires des Sociétés d'Agricultures, les Commissaires d'Ecoles, Notaires, etc., etc., trouveront en s'adressant à ce bureau, tout ce qu'il leur faudra en fait d'imprimés pour tous leur besoins et à leur plus entière satisfaction.

☞ Les demandes pourront être faites par la malle et on y répondra dans le plus court délai possible.

C. VILLEMERÉ,
VOITURIER,
SOREL.

ANNONCE au public de Sorel et du District de Richelieu qu'à sa

Manufacture de Voitures,

Rue King, près du Quarré Royal.

On trouvera constamment un assortiment de VOITURES de toutes espèces, qualités et grandeurs. De plus à chaque saison de l'année, il aura les meilleurs et les plus nouveaux patrons de voitures couvertes, et autres, les plus à la mode, en Canada et aux Etats-Unis.

On trouvera chez lui des voitures de tous prix depuis £15 à £50. Et sur toutes celles qu'on achetera, il sera en état de faire une diminution de 25 par cent audessous du prix ordinaire, soit pour argent comptant ou avec des delais ou en échange pour des effets. Les cultivateurs surtout, trouveront beaucoup d'avantage en s'adressant à lui, pouvant leur donner toutes les facilités possibles.

Il remercie le public de l'encouragement qu'il a déjà reçu et il espère qu'en faisant son possible pour donner une satisfaction générale, le mériter de plus en plus.
Sorel, 11 mars 1858.

AVIS

EST par le present donné qu'il sera fait application à la Legislature dans le cours de sa prochaine session pour en obtenir un Acte pour l'incorporation de la "COMPAGNIE DE NAVIGATION D'YAMASKA" comme un corps politique et incorporé avec tous les pouvoirs et prévilèges requis et nécessaires.
St. Aimé 9 Février 1858.—11

NOTICE

IS hereby given that an applicatiou will be made at the next session of Provincial Parlement, for the passing of an Act to incorporate "THE YAMASKA NAVIGATION COMPANY" as a body politic and corporate, with all requisite and necessary incidents, powers and privilages.
St. Aimé, 9th February 1858.—11

ASSORTIMENT GÉNÉRAL
DE
MARCHANDISES SECHES,
ET D'EPICERIES,
MICHEL MORGAN
SOREL.

LE soussigné tout en remerciant ses pratiques de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à présent saisit la première occasion qui se presente pour leur annoncer, ainsi qu'à tous les habitants du DISTRICT DE RICHELIEU qu'il garde toujours un grand assortiment de

MARCHANDISES SECHES,
ET D'EPICERIES,

qu'il détaille à des prix modérés. Il se flatte de pouvoir fournir à tous ceux qui lui feront le plaisir de lui rendre visite, tous les articles qui peuvent être demandés dans SA LIGNE et à leur plus entière satisfaction quant à la qualité des articles.

AUX BATEAUX-A-VAPEUR

Le soussigné profite aussi de la présente occasion pour annoncer aux propriétaires ou employés des bateaux-a-vapeur, qu'il garde constamment une grande partie de

BOIS DE CHAUFFAGE,

à leur disposition et aux plus bas prix. Il en a de toutes les qualités qu'il vendra par n'importe quelle quantité a la fois. Ce bois pourra être livré à demande.

MICHEL MORGAN.
Sorel, 13 août 1857

H. DROLET,
VOITURIER,
SOREL.

MALGRÉ que le soussigné se flatte d'être déjà bien connu du public Canadian comme

Manufacturer de Voitures,

il profite de cette occasion pour offrir ses remerciments à ceux qui, jusqu'à présent l'ont patronisé, et leur annonce qu'il continue sa grande manufacture de voitures,

LA PLUS CONSIDERABLE DE SOREL,

et une des plus grandes du pays, et qu'il y fait constamment des voitures de toutes espèces pour l'été et pour l'hiver, joignant la solidité au style le plus nouveau, de n'importe qu'elle espèce depuis la plus élégante jusqu'à la plus commune. Ceux qui en auraient besoin et qui lui feront le plaisir de lui rendre visite, pourront choisir sur un grand nombre déjà faites et s'ils n'en trouvaient pas de leur goût, on pourrait leur en faire comme ils le désiraient dans très peu de tems.

Il emploie aussi pour la manufacture des voitures le meilleur bois possible et les meilleurs matériaux en tous genres, afin de donner toute la satisfaction possible aux pratiques.

A la manufacture de voitures du soussigné est attaché

UNE FORGE
ET UNE BOUTIQUE POUR PEINTURER ET VERNIR

les voitures, de manière à donner toute la satisfaction possible aux pratiques qui ne sauraient trouver un ouvrage mieux fini nulle part ailleurs. Il espère donc mériter encore davantage le patronage du public, et quant a la libéralité des termes de paiement il se flatte que jusqu'à présent ceux qui ont eu affaire à lui n'ont jamais eu lieu de regretter sous ce rapport.

HUBERT DROLET.
Sorel, 13 août 1857.

Attention! Attention!

MR. **Robert H. Kittson,** rendra d'ici au premier de mai prochain, tout son fonds de MARCHANDISES SECHES

AU PRIX COUTANT, 143

pour argent comptant. Il prendra aussi en échange pour des marchandises toutes espèces de grains et payera le haut plus prix du marché.

ROBERT H. KITTSON.
Sorel, 14 janvier 1858.

A Vendre

PAR LE SOUSSIGNÉ:

50 CHAUDRONNES, de CHARBON pour Forgerons, première quelité.

R. H. KITTSON.
Sorel, 4 janvier 1858.

A. CHAPDELAINE,
ENTREPRENEUR DE BATISSES,
Rue Augusta, près du Marché,
SOREL.

INFORME le public de la Ville de Sorel ainsi que du DISTRICT DE RICHELIEU qu'il continue de manufacturer constamment toutes espèces de

VOITURES D'HIVER ET D'ÉTÉ,

tels que Sleighs, Carioles, Wagons, grands et petits, petites Charrettes pour les chevaux trotteurs Charrettes ordinaires et pour ouvrages, etc. etc. Les voitures sont faites dans le dernier goût et joignent l'élégance à la solidité. Il se flatte pouvoir satisfaire toutes les demandes qu'on pourra lui faire dans le plus court délai et a des prix modérés. Il en a constamment de faites et à vendre. Le soussigné espère donc mériter sa part du patronage du publuic ; son établissement ne le cédant en importance à aucun autre à Sorel.

ANDRÉ CHAPDELAINE.
Sorel, 13 août 1857.

A VENDRE

UNE MAISON de 32 pieds sur 24, et dépendances, située sur la rue Prince, étant le lot voisin du coin de la rue Augusta, près du Quarré Royal et du marché. Cette propriété est très centrale, à peu de distance du Palais de Justice.

Pour les conditions qui seront très faciles, s'adresser au propriétaire sur les lieux.

ETIENNE FORTIER.
Sorel, 16 mars 1858.—um

A LOUER.

Possession au premier Mai prochain.

un des MAGASINS de J. B. LAMERE, Ecuyer, faisant face au marché. Pour les conditions s'adresser à

A. CONLIN.
Sorel, 25 Février 1858.

A LOUER,

Possession au premier Mai prochain.

Une jolie MAISON, située sur la rue King voisin du Palais de Justice. Pour les conditions s'adresser à

A. CONLIN.
Sorel, 25 Février 1858.

A VENDRE.

Le Soussigné vendra, au plus haut et dernier enchérisseur, MERCREDI, le 21 du mois d'AVRIL prochain, à la porte de l'Eglise Paroissiale de cette ville, TROIS MAISONS et dépendances situées sur les coins des rues Phipps et Prevost, moyennant un accompte en passant le contrat. Ces trois propriétés seront vendues séparément.

Pour les conditions qui seront faciles, s'adresser à L. J. GRENIER.

La vente à DIX heures A. M.
JOSEPH GRENIER, père.
Sorel, 16 mars 1858.

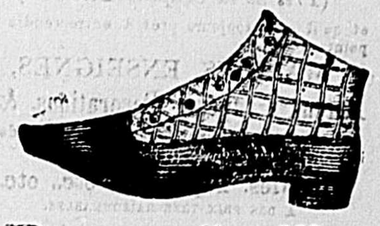

Bottes ET Soulliers
A GRAND MARCHÉ!!
EN GROS ET EN DETAIL.

A. CONLIN,

A l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il vient de recevoir

un Nouvel Assortiment complet de
CHAUSSURES POUR L'HIVER,

il continue aussi à manufacturer toutes espèces de Chaussures, telles que : Bottines pour Dames en kid et drap, et aussi en drap claquées en cuir à patante et veau, Soulliers d'orignal pour les hommes claqués en rubber, Congress de drap claquées, Bottes de drap et caribou en imitation de drap, Soulliers d'orignal de première qualité claqués en rubber ; il a aussi une grande quantité de Soulliers d'orignal et chevreuil non-claqués, et toutes sortes de Chaussures qu'on peut désirer, qu'il vendra à aussi bas prix que dans aucune ville du Canada.

A. CONLIN.
Sorel, 19 Nov. 1857. Place du Marché.

FONDERIE DE SOREL

Rue Augusta,

Près de la Place du Marché,

SOREL.

POELES, CHAUDRONS, MOUVEMENTS, MOULINS, FONTE POUR BATEAUX A VAPEUR,

Et toutes sortes de Fonte en fer et en cuivre.

—AUSSI—

Nous recommandons particulièrement nos CHARRUES aux Cultivateurs. Mr. E. PATENAUDE ayant donné son attention depuis trente ans à leurs améliorations et leurs perfectionnements. Nous croyons pouvoir fournir le

Meilleur Assortiment de Charrues

Le tout à des prix les plus modérés que toutes autres Fonderies de campagne.

E. & J. G. PATENAUDE.

Sorel, 13 août 1857.

W. LUNAN,

BOULANGER ET CONFISEUR,

RUE ROYALE, SOREL.

APART le pain qu'il fournit soit à son magasin ou à domicile, a toujours en mains un assortiment général

D'EPICERIES,

de la meilleure qualité et à des prix très reduits

—AUSSI—

Toutes espèces de fruits confies de la Maison MAILLARDS de New-York, tels que :

Gum et Brandy Drops.

Gateaux de différentes qualités, Mottos ENGLAIS et FRANCAIS, Bombons de toutes espèces, et un assortiment général de Savons d'odeur, Parfumeries, etc. etc.

—ENCORE—

FINE FLEUR, FARINE D'AVOINE, SON, HISSE ET HOUBLON

pour les Boulangers et un grand nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

WILLIAM LUNAN.

Sorel, 13 août 1857.

E. & M. O'HEIR,

MAGASIN DE

HARDES FAITES,

Coin Nord de la Rue de la Reine,

SOREL.

MESSRS. OHEIR, ont le plaisir de présenter leurs meilleurs remercimints aux citoyens de Sorel et des environs, pour le patronage si libéral dont ils ont été favorisé depuis plusieurs années, depuis qu'ils font commerce ici. Ils prennent en même temps la liberté de rappeler à la mémoire de leurs vieilles pratiques et au public en géneral qu'ils ont constamment en mains et RECOIVENT ENCORE JOURNELLEMENT un assortiment choisi avec la plus grande attention de

MARCHANDISES SECHES.

D'ETAPES ET D'OBJETS DE FANTISIES DE TOUTES SORTES.

Ils ont aussi un assortiment d'Epicerie et Liqueurs de de toutes sortes, et ils prennent la liberté d'attirer tout particulièrement l'attention sur leur assortiment de

HARDES FAITES

Leur assortiment en ce genre est surtout considérable et aussi varié et dans les derniers goûts que dans les bonnes boutiques de Montreal et Quebec, les achetant des meilleurs maisons du genre. Et les personnes qui auraient des achâts à faire d'effets ci-dessus mentionnés feront bien d'aller jeter un coup d'œil sur leur assortiment général avant d'achéter ailleurs, car les sousignés sont certains que ces personnes y trouveront leur avantage étants déterminé et bien en état de vendre tous leurs effets à des prix les plus raisonnables.

E. & M. O'HEIR.

Sorel, 13 août 1857.

G. HUNT,

DE la cité de Montréal annonce au public de Sorel et du District de Richelieu, qu'il vient d'ouvrir en cette ville une

BOUTIQUE de PEINTURE

(Près de la Chapelle Ecossaise.)

et qu'il sera toujours prêt à entreprendre la peinture de

MAISONS, ENSEIGNES,

Bateux-a-vapeur, Decorations, &c.

Il exécute aussi dans tous les genres, et dans le plus bref délai,

Vitreries. Tapisserie, etc.. etc.,

A DES PRIX TRES RAISONNABLES.

☞ On sollicite respectueusement des Ordres.

LISTE DES PRIX.

Une couche de Peinture ordinaire, par verge carrée.....	£0	0	3
Deux couches do do do	0	0	6
Trois do do do do	0	0	8
Quatre do do do do	0	0	11
Teinture en imitation de Chêne	1s 3d à 2s 6d		
Vitre commune, par pied carré,	0	0	5
Do extra do do	0	0	7
Do "Smethwich," do	0	1	0
Do Tacher et Vitre en Plaque, selon le marché.			
Tapicerie, 10d par pièce pour papier commun, et 1s 6d par pièce pour papier doré.			

BLAZON.

Bannières complètes—simple.....	5	0	0
Do do Soie, avec fange d'orge,	12	10	0
Do do Extra, do	£15 à 30	0	0

☞ On exécute l'ouvrage à la campagne pour le même prix qu'on charge dans la ville, ajoutant seulement les dépenses de transport.

Le soussigné annonce que sa maison est une des meilleures de pays et qu'à la dernière exposition de Montréal, elle a obtenue un très grand nombre de prix pour ses ouvrages. Il espère donc mériter un encouragement du public de ce District.

☞ Il aura aussi constamment en main un assortiment considerable de Peinture et Vitres à vendre à des prix modérés.

G. HUNT.

Sorel, 1 Octobre 1857.—a

FONDERIE

"

BOUTIQUE DE MACHINERIES

DE SOREL.

LES Soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert une Fonderie pour la fabrication des

ENGINS

et de toutes espèces de Fonte, depuis la force de TROIS chevaux et toujours en augmentant. Les personnes qui auraient besoin d'ENGINS soit pour faire mouvoir UN BATEAU A VAPEUR, ou pour faire marcher des MOULINS de toutes espèces, soit pour le mouvement des moulanges pour moudre le grain, ou pour faire mouvoir des moulins à scies pour le bois, ou pour d'autres instruments mécaniques, les trouveront en s'adressant à l'Etablissement des soussignés. Ils fondent aussides

POELES

DE TOUTES DESCRIPTION.

Ils sont aussi les seuls en Canada qui manufacturent

LES SIFFLETS

pour les bateaux à vapeur, et c'est de leur boutique que sont sortis ceux de la ligne de Richelieu et un grand nombre d'autres.

Ils invitent aussi spécialement les personnes qui auraient besoin

D'Instruments Mecaniques ou D'ENGINS,

de s'adresser à eux et ils accepteront toutes les demandes qui leur seront faites à des prix bien modérés.

Ils ont aussi le plaisir d'annoncer à MM. les Imprimeurs, qu'ils manufacturent des

Presses a Imprimer,

d'un nouveau plan, qui fonctionnent avec une rapidité extraodinaire.

En terminant, les soussignés prient bien ceux qui auront besoin d'Engins, etc. etc. de venir visiter leur établissement. Ils espèrent surtout et ils ont par eur résidence dans CE CHEF LIEU—le plus grand droit au patronage du NOUVEAU DISTRICT DE RICHELIEU, et ils se flattent beaucoup aussi qu'il ne leur fera pas défaut. Le public sera servi ici comparativement aux mêmes prix que dans les grands centres et avec beaucoup plus de commodité et de facilité.

S'adresser à

LS. & M. BEAUCHEMIN,

à la Fonderie de Sorel

Sorel, 29 Oct. 1857.

M. GAUVREAU,

MAGASIN DE SOULLIERS,

EN GROS ET DETAIL.

ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE

Place du Marché, Sorel.

Le Soussigné a constamment en main un vaste assortiment de

CHAUSSURE

de toutes espèces, telles que : Bottes, Souliers, Bottines pour Dames en kid et drap, en cuir à patente et veau, Congress de drap et autres pour Dames et Messieurs, Souliers pour enfants de toutes grandeurs, Claques de Caoutchout, enfin toutes espèces de chaussures et de la meilleure qualité.

Le Soussigné saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invitent à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs ; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des chaussures de meilleurs qualités que lui.

☞ N'oubliez pas l'enseigne de la Grosse Botte.

M. GAUVREAU.

Sorel, 10 Décembre 1857.—am.

GRANDE FORGE

DE SOREL,

Vis-à-vis le Palais de Justice.

M. B. CHAMPAGNE,

ANNONCE aux citoyens de Sorel et aux habitans du District de Richelieu, qu'il est maintenant le seul propriétaire de la GRANDE FORGE DE SOREL dans laquelle il fait toutes espèces d'ouvrages en fer soient pour les voitures d'Hiver et d'Eté, fers pour chevaux, ouvrages de goût, Haches de n'importe quelle description, etc., etc. Il attire aussi l'attention des lecteurs sur sa manufacture de

GRANDS COFFRES EN FER,

(SAFE)

à l'épreuve du feu, de toutes les grandeurs et **garantis aussi bons** que n'importe lesquels qu'on **pourrait acheter** dans aucune manufacture de **ce genre en Canada.** Il aura constamment en **vente une grande** quantité de

CHARBON DE TERRE ET FER.

Il a aussi l'habitude de

Rogner et Dantcler les Scies

ET GODENDARDS DE TOUTES ESPECES.

Tout en remerciant ses pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à présent, il espère mériter encore d'avantage le patronage des habitans du District de Richelieu, tant par le soin qu'il apporte à la manufacture de tous les ouvrages que par la ponctualité avec laquelle il les exécutera et aussi par la modicité de ses prix pour les petits ouvrages et la libéralité des termes de payement pour les grands ouvrages.

Les bateaux-à-vapeur ou les bâtiments en chantier qui auraient besoin de n'importe quel espèce de fer travaillé, le trouveront à leur plus entière satisfaction, et ainsi que du Charbon en s'adressant à la GRANDE FORGE DE SOREL de

M. B. CHAMPAGNE.

Sorel, 1o Décembre 1857 —a

CERTIFICAT.

LE soussigné, avant de partir de Sorel, croit de son devoir de recommander au public son ci-devant associé, **M. Moyse Beaugrand Champagne,** qui continue seul les affaires de la ci-devant société de

☞GALE & CHAMPAGNE,☜

comme étant un OUVRIER HABILE sur tous les rapports et bien capable pour tous les ouvrages de forge.

C'est avec plaisir que le soussigné signe cet avis parce qu'il ne fait que rendre, par là, un témoignage bien mérité à son ci-devant associé qui recevra, il en est certain, la continuation du patronage qui avait été accordé et à la dite société et au soussigné lorsqu'il travaillait seul.

JOHN GALE.

Sorel, 24 Septembre 1857.

GRANDE ATTENTION.

LE Soussigné remercie bien ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu et en même temps il prend la liberté de leur annoncer qu'il est décidé d'abandonner le commerce de Marchandises Sèches et au printemps, il vendra tout son fonds de

MARCHANDISES

AU

PRIX COUTANT !!!

Désirant seulement continuer le commerce de GROCERIES, LIQUEURS, FERRONNERIES, etc., etc.

Ce Fonds de Magasin consistant en :—

DRAP,
CASIMIRE,
CASHMIRE,
DRAP ORLÉANS,
PATRONS DE ROBE,
MOUSSELINE DE LAINE
FLANELLE,
CARISÉE,
CHALES,
ÉCHAPES,
BOURAGAN,
ÉTOFFE,
SATINETTE,
CHARTIGNE,
INDIENNE,
CAUTIL,
SATIN,
GROS DE NAPLE,
PATRONS DE VESTES,
BAS ET CHAUSSONS,
HARDES FAITES,

Et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.

O. CHENEVERT.

Trois-Rivières, 18 Février 1858.

HOTEL AMERICAIN.

PREMIERE MAISON DE SORFL.

Rue du Fleuve, vis-à-vis le débarquadère des bateaux-à-vapeur.

MADAME PELOQUIN informe le public en général que son HOTEL, rue du Fleuve continu d'être ouvert au public.

Comme sa maison est spacieuse et située dans une place centrale pour les affaires, Mad. Peloquin espère avoir sa part du patronage des messieurs qui voyagent. Elle peut leur assurer que sa table sera toujours bien fournie des meilleurs mets que le marché apporte.

Sorel, 13 août 1857.

SPECULATION AVANTAGEUSE.

Le Soussigné offre en vente ce superbe EMPLACEMENT, situé auprès de l'Eglise de la paroisse de ST. FRANÇOIS DU LAC, avec MAISON spacieuse, Magasin, Hangard, Ecurie et Remise, le tout en bien bon ordre. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux à ET. BOUCHER, Ecr. Notaire, ou à Sorel à M. H. BARTHE.

G. F. BOIS.

St. François du Lac, 21 Janvier 1858.

NOUVEAU MAGASIN

DE

MEUBLES.

DUNBAR MONDOR,

Importateur de Meubles.

Rue King, près du Marché, Sorel.

LE Soussigné annonce au public de Sorel et du District de Richelieu qu'il vient d'ouvrir à Sorel un

SALON

DE

MEUBLES

mportés des Etats-Unis et d'Europe. On trouvera les articles dont on aura besoin, y'aussi bonne qualité et dans les derniers soûts que dans les grands magasins du genre oit à Montréal ou à Québec.

CONSISTANT EN :

Commodes, Sofas en acajou couvert en crin, Couchettes de toutes descriptions, petites Couchettes pour enfant, Tables de centre et autres, Tables à diner et de cuisine, Chaises de toute description, Lave-main d'un nouveau plan, etc., etc.

—AUSSI—

Un magnifique SETT pour chambre à coucher pour Dame, etc. etc. Le tout à des prix très réduits.

—DE PLUS—

A côté de ce magasin de meubles, on en trouvera un autre appartenant au soussigné, dans lequel, il y a constamment un assortiment considérable et des plus variés

D'EPICERIES,

Vaisselles, Quincailleries, etc. Le tout de qualités supérieures et à des prix modérés. Le soussigné remercie aussi ses pratiques de leur encouragement libéral jusqu'à présent, et espère mériter de plus en plus le patronage public de ce district par les efforts qu'il fera pour leur donner une ample satisfaction.

☞Venez, vous verrez et vous achetercz.

DUNBAR MONDOR.

Sorel, 3 sept. 1857.

POMMADE

Pour le mal d'Yeux.

M. le DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville possède depuis quelques années, un

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞*Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

Sorel, 12 Novembre 1857.

A Vendre ou a Louer,

CE SUPERBE COTTAGE si bien connu comme ci-devant appartenant à Capt. J. D. ARMSTONG, avec les dépendances dessus, &c. situé à 5 minutes de marche de l'Eglise Paroissiale, sur le chemin du Moine. Celui qui voudra louer aura le privilége de louer le tout on une partie d'iceux.

Pour les conditions s'adresser à

RALPH FISH.

Sorel, 16 mars 1858.—di.

UN VIEUX MEDECIN INDIEN.

QUI a fait sa fortune et s'est retiré des affaires, va employer le reste de ses jours pour la guérison de cette affreuse maladie la CONSOMPTION. Il ne chargera rien—car son plus grand désir est d'être utile et son remède a été reconnu comme efficac dans plus de 3,000 cas. Il demande seulement aux personnes qui s'adresseront à lui, de lui donner une description minutieuse de tous les symptômes de leur maladie, et de lui envoyer en même temps un étampe de poste (post stamp) valant 6d. pour payer les frais de port de la réponse. Cette lettre contiendra les prescriptions du traitement nécessaire avec les directions quant aux médecines à prendre, etc.

LE VIEUX MEDECIN se flatte qu'on ne s'arrêtera pas à un sentiment de fausse délicatesse en ne s'adressant pas à lui, parce qu'il ne fait rien payer pour ses troubles—car sa seule ambition avant de mourrir est de faire tout le bien possible à l'humanité souffrante—Il croit qu'il a acquis assez de célébrité par les cures qu'il a faites de personnes attaquées de Consomption, Asthme, Bronchites, Affections nerveuses, Toux, Rhumes, etc., pour attirer la confiance générale. S'adresser au

DR. UNCAS BRANT,

Boite 3,531, P. O., New-York.

28 Janvier 1858.—sm

LOUIS DUSSEAU,

Menuisier et Entrepreneur,

SOREL.

LE Soussigné prend la liberté d'offrir ses services au public comme

CONSTUCTEUR ET ENTREPRENEUR DE MAISON.

Il pourra aussi exécuter les menueeries de toutes sortes pour maisons, etc. suivant le goût de ceux qui voudront bien l'encourager. Il fera aussi toutes espèces d'ouvrage de goût en bois. Il sera permis à ceux qui l'emploieront de fournir les matériaux nécessaires, ou bien le soussigné les fournira lui-même.

LOUIS DUSSEAU.

Sorel, 10 août 1857.

DAVID FINLAY,

TAILLEUR,

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE

R. H. KITTSON,

SOREL.

Le Soussigné pense qu'il est de son devoir de profiter de cette occasion pour présenter à ses pratiques ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son entrée en affaires, et il espère maintenant que par son attention personnelle et la connaissance qu'il a des dernières modes, mériter d'avoir de plus en plus le patronage public.

DAVID FINLAY.

Sorel, 5 août 1857.

ROBERT H. KITTSON,

SOREL, C. E.

Marchandises Seches.

Tient constamment en main un assortiment général de Marchandises Sèches, telles que : Draps, Casimirs, Indiennes de toutes les sortes et du dernier goût, Patrons pour vestes de soie unies et fleuries, ditto de velours, Cols de soie et autres, Coton et Toile à chemises, etc. etc. Aussi Chapeaux pour Dames et Messieurs de la meuilleure qualité et du dernier goût, enfin tout ce qui est généralement requis dans un magazin de Marchandises Sèches.

Groceries et Provisions.

Son assortiment d'Epiceries (Groceries) est des mieux chosi et de la meilleure qualité. Consistant en Fleur de toutes sortes, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Thé, Café, Chocolat, Sucre du pays, Sucre Blanc, Cassonade, Melasse, Fromage, Amandes, Faience, Verrerie, Poterie, etc etc.

—AUSSI—

Un assortiment de Liqueurs, telles que Vins, Eau-de-Vie, Gin, Jamaique, Rum, Whisky, etc. etc. Il vend aussi toutes espèces de Peintures, Huiles, Vitres, Mastic, etc. etc.

Ferronnerie.

Fer en barre de toutes dimensions, Fer rond, Poeles doubles et simples, Clous de toutes sortes, Ferrures et Serrures pour portes, etc. Faux Faucilles, Fourches en fer, Couteaux et Fourchettes, Cuillières, Fusils, Poudre à tirer et Plomb de toutes grosseurs, etc. etc., ainsi tout ce qui est requis dans un magasin de Ferronnerie

—DE PLUS :—

Il a en main un assortiment considérable de Bottes, Bottines, Souliers pour Dames et pour Enfants de tous âges, Cuir de toutes sortes pour l'usage des Cordoniers et Selliers, Veau français de la meilleure qualité, etc. Ainsi qu'un assortiment de toutes sortes de Médecines patentées en usage dans les familles.

M. R. H. KITTSON saisit cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreuses pratiques qui ont bien voulu l'encourager. Il les invite à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs ; il est certain qu'ils ne trouveront aucun magasin en cette ville qui vendra à aussi bas prix, et des effets de meilleur qualités que lui ; ayant acheté ses marchandises des meilleures maisons des Etats-Unis et d'Europe à bonne composition, il peut les vendre à des prix très-réduits.

ROBERT H. KITTSON.

Sorel, 13 août 1857.

PILLULES DE RACINES SAUVAGES DU DR. MORSE.

L'INVENTEUR de ces Pillules a passé la plus grande partie de sa vie dans les voyages ; il a visité l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord, et a passé trois ans parmi les sauvages de l'Ouest ; c'est ainsi qu'il a découvert les Pillules de Racines Sauvages. Le Dr. Morse a été le premier qui a établi que toutes les maladies venaient de l'impureté du sang et que notre santé et notre force dépendaient de ce fluide vital. Quand les différents passages deviennent embarrassés et ne s'harmonisent pas avec les différentes fonctions animales, le sang perd de sa force, devient épais, corrompu et rend malade ; cet état de chosé donne lieu à toutes espèces de souffrances et de maladies, et si l'on ne vient pas en aide à la nature pour faire disparaître les humeurs, le sang s'engorge et cesse d'agir et ainsi on peut perdre la vie. Ainsi il est très important d'avoir toutes les parties du corps libres. Et aussi sommes-nous heureux de pouvoir mettre à votre portée les Pillules de Racines Sauvages du Dr. Morse faites avec des plantes et des racines qui croissent autour des montagnes—pris dans le grand jardin de la nature—pour le recouvrement de la santé des personnes malades ! Une des plantes avec laquelle ces pillules sont faites est un " Sodorifique" qui ouvre les ports de la peau et aide à la nature à renvoyer à l'intérieur la plus grande partie de la corruption. La seconde est une plante qui contribue à l'expectoration qui ouvre et décharge le passage des poumons ; c'est ainsi qu'elles atteignent leur but aisément et contribuent à renvoyer les humeurs qui s'attachent aux poumons par une expectoration abondante et facile. La troisième est un " Diuretic " qui double la force et donne de l'aise aux rognons. C'est par elle qu'ils attirent une grande partie des impuretés du sang qui sont ensuite renvoyées aboondamment en urines et qui n'auraient pu avoir aucun autre passage. La quatrième est un " *Cathartic*" et vient en aide aux qualités essentielles des autres pillules pour la purification du sang ; les particules d'impuretés qui n'ont pas de passages ailleurs passent par les entrailles et c'est ainsi que la pureté du sang se rétablit.

Parce que nous venons de voir, il est démontré que les Pillules de Racines Sauvages du Dr. Morse ne vont pas seulement dans l'estomac, mais s'assimilent au sang qu'elles débarrassent de toutes impuretés et nettoient le système ; conséquemment l'âme de la vie qui est le sang, étant pur, toutes maladies et tout malaise disparaissent car ils ne peuvent rester dans un corps bien purgé et net.

La raison pour laquelle on est si abattu quand on est malade, et pourquoi un grand nombre de personnes meurent vite, c'est parce qu'elles ne se procurent pas une médecine qui atteint les parties malades et ouvre un passage à la maladie pour sortir ; ainsi une grande quantité de nourriture et autres matières sont prises et l'estomac et les intestins deviennent pleins d'une matière qui se corrompt ; ce qui fermente pourrit et se mêle avec le sang et dans tous les artères et les parties du corps jusqu'à ce que la vie s'éteigne. Les Pillules du Dr. Morse ont ainsi remporté victoires sur victoires en rétablissant des milliers de malades à une santé parfaite et enviable. Oui, des milliers de personnes tourmentées par la maladie et les angoises et dont la faible constitution avait été dévorée par la fièvre et qui n'étaient pas à un pas de leurs tombes, sont maintenant pleines de vie et prêtes à rendre le témoignagne qu'elles seraient aujourd'hui au nombre des morts sans les étonnantes médecines des Pillules de Racines Sauvages du Dr. Morse. Et après en avoir pris une ou deux fois elles étaient déjà enchantées de leur heureux résultat Non seulement elles procurent un soulagement immédiat et donnent de la force, mais elles vont droit au siège de la maladie qui est le sang. Aussi il sera démontré par ceux qui feront usage de ces pillules que leur sang se clarifiera et se purifiera et que la maladie—cet ennemi mortel—prendra aussitôt la fuite et le brillant colori de la santé et de la beauté reviendra de nouveau et amènera avec lui des jours nombreux et heureux.

PRECAUTION—Prenez garde à une contrefaçon signée A. B. MOORE. Les bonnes boites portent le nom de A. J. WHITE & Co., et aussi la signature de A. J. WHITE & Co., toutes les autres sont falsifiées.

A. J. WHITE & Co.

Seuls propriétaires, 60, Leonard Street,

New-York.

Les Pillules de racines sauvages du Dr. Morse se trouvent chez tous ceux qui vendent de s médecines.

On a besoin d'agents dans toutes les villes, villages, etc. Les personnes qui désireraient devenir agents pourront s'adresser comme ci-dessus pour les conditions. Prix 30 sous par boite. Les personnes envoyant 5 chelins recevront cinq boites, "franc de port."

28 janvier 1858.—a.

LES PILLULES VITALES FAITES DE VEGETAUX ET LES BITTERS PHŒNIX DU Dr. Moffat.

Une douce et tout à la fois très efficace médecine de famille composée de végétaux, est aujourd'hui hautement et généralement prisée par le public, recommandée qu'elle est par la voix générale du nombre immense de ceux qui en ont fait l'expérience. Les hommes les plus respectables et les plus savants de la science médicale qui ont été les témoins de résultats prompts et étonnants que ces médecines ont obtenus dans les cas les plus difficiles et les plus effrayants des " écrouelles " et de toutes les autres terribles maladies qui se rencontrent dans les annales de la science médicale, ont été obligés d'abandonner leurs préjugés et de reconnaître que les MEDECINES VEGETALES et VITALES méritaient leurs meilleurs et leurs plus entières recommandations et cela dans des lettres qui sont en la possession du propriétaire de cette médecine.

En outre de ces témoignages le propriétaire a par devers lui des milliers de certificats de personnes qu'elles ont guéri des maladies suivantes les plus tenaces et les plus dangéreuses, telles que : maux des foies et de la bile, jaunisse, constipation, hémorrhoides, Rhumatisme, Erysipèle, tumeures, ulceres, rhumes, fièvre et migraines, fièvre intennittente, toux douleureuse et rhumes, consomption avancée, faiblesse nerveuse et générale, maigreur et perte d'appétit, transpiration de nuit, fièvre interne, dispepsie et des suites de toutes leurs épouvantables douleurs. Tous ces certificats sont signés de noms propres indiquant leurs résidences et sont, à l'exception des médecins, des personnes que ces médecines ont guéries ; conséquemment leurs témoignages ne pourraient être niés ou mis en doute.

Et comme médécines de famille en outre de leurs résultats étonnants dans des cas extraordinaires, on ne saurait trop les recommander et les avoir toujours à sa portée !

Dans ces dernières années aucunes médécines n'ont rendues tant de services à l'humanité souffrante ; et certainement aussi aucunes n'ont reçues autant de preuves de leur efficacité au moyen des témoignages authentiques et aussi universels.

Ces remèdes sont préparés et vendus en gros et en détail par LE DR. WM. B. MOFFAT 335 BROADWAY NEW-YORK ET A SOREL ON EN TROUVERA constamment chez R. H. KITTSON, Ecr. Marchand.

Sorel, 1 Février 1858.—ua

A Vendre

PAR LE SOUSSIGNÉ :

100 QUARTS de PLATRE DE PARIS, première qualité.

R. H. KITTSON.

Sorel, 4 janvier 1858.

ADRESSES D'AFFAIRE DE RIVERVILLE & BARTHE,

AVOCATS,

SOREL.

TIENNENT leur Bureau au-dessous de l'Imprimerie de la *Gazette de Sorel.*

Sorel, 3 Décembre 1857.

J. ARMSTRONG

AVOCAT,

A établi son *OFFICE* au bureau de J. G. CREBASSA, Ecr., Notaire Public.

Sorel, 9 Mars 1858.

A. N. GOUIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE, SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

J. B. L. PRECOURST,

NOTAIRE,

Coin des Rues Augusta et du Roi.

Sorel, 29 Oct. 1857.

DR. TURGOTTE,

Chaumiere St. Laurent,

RUE GEORGE, SOREL,

Sorel, 13 août 1857.

DR. CADIEUX,

Vis-à-vis l'Eglise Anglicane,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

DR. HALLER,

Rue George,

Vis-à-vis le Couvent des Ursulines,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

DR. JOHNSTON,

Près du Quarré Royal,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

R. L. HAYDEN,

ARPENTEUR,

Rue Charlotte, Sorl.

Sorel, 13 août 1857.

A. SMITH

HORLOGIER,

Place du Marché,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

J. G. CREBASSA

NOTAIRE,

SOREL

Bureau Rue du Roi, ancien bureau de feu H. CREBASSA, N. P., *toujours occupé comme Etude de Notaire depuis 1795.*

M. CREBASSA se charge de la vente et de l'achat de Biens-fonds, de Placement, de l'emprunt et de dépôts de deniers, ainsi que de la perception de Rentes, Loyers, etc. etc.

Son Bureau est en état de fournir des informations correctes, sur la valeur des propriétés foncières, outre un résumé des titres d'un propriétaire à l'autre pour les terres et terrains situés dans toute l'étendue de la Seigneurie de Sorel, depuis l'octroi originaire, et des Cartes, Plans et tracés des lots.

Des propriétés à un montant dépassant

£20,000,

comprenant plusieurs maisons en cette ville, diverses terres à la campagne, dans les paroisses de Sorel, St. Ours, St. Aimé, Yamaska, St. Robert et Ste. Victoire, les Townships de l'Est et ailleurs maintenant à vendre à des conditions faciles.

—AUSSI—

4 Lots de valeur dans la Ville de Prescott, Haut-Canada.

—ET—

Un Pouvoir d'Eau, coté nord de la Rivière Richelieu, près la ligne seigneuriale, entre Sorel et St. Ours.

Sorel, 13 aout 1857.

La Gazette de Sorel,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTÉRETS DU DISTRICT DE RICHELIEU,

Le **Jeudi** de chaque semaine, et le MARDI et JEUDI pendant la Session du Parlement, par

G. I. BARTHE, PROPRIETAIRE
Auguste Fortier, IMPRIMEUR.

TERMES D'ABONNEMENT :

Pour l'Anne,..... 10s.
" Six mois,..... 5s.

1er Semestre payable invariablement d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne peut être moindre que de 6 mois.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, affranchies et munies d'une signatures responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront chargées à tant la ligne.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type *Brevier.*

La 1ère insertion, par ligne,.....	£0	0	4
Les insertions subséquentes par ligne,	0	0	1
Une annonce d'une colonne, avec condition, pour l'année.....	£10	0	0
Do " " " six mois,	6	5	0
Do " " " trois mois,	3	15	0
Adresse d'affaire, de 3 à 5 lignes, par an	1	0	0

Toute annonce, sans condition, sera insérée jusqu'à contre ordre,—à 4d. et 1d. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminutio libérale.